

VENUS
LA
POPULAIRE,
OU
APOLOGIE
DES
MAISONS DE JOYE.

*Nimirum propter continentiam incontinen-
tia necessaria est, incendium ut ignibus
extinguitur.* Seneca.

*Omne adeo genus in terris, hominumque
ferarumque,
Et genus æquoreum, pecudes pistræque vo-
lucres,
In furias ignemque ruunt.* Virg. Georg. 3.

Traduite de l'Anglois.



A L O N D R E S,
Chez A M O O R E.

M. DCC. XXVII.

3501 30 24021AM



A circular seal or stamp, likely a library or archival mark, featuring a central emblem surrounded by text. The text is partially legible and appears to be in French, possibly indicating a collection or ownership. The seal is positioned in the upper right quadrant of the page.

1937 04 03
J. M. A. 10

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

A U X
M E M B R E S
D E L A
S O C I E T E',

E T A B L I E P O U R L A R E F O R M A -
T I O N D E S M O E U R S .

M E S S I E U R S ,

Les grands mouvemens de votre Com^p
pagnie pour la defense de la modestie &
de la vertu , vous donnent un droit in-
contestable sur ce Traité , de sorte que je
ne pouvois sans injustice le dédier à d'au-
tres qu'à vous. Mais plût à Dieu que je
n'eusse

n'eusse pas été dans la nécessité de l'écrire, & qu'après tant de reformatations qui font votre ouvrage, il ne me restât que de vous féliciter sur l'heureux succès de vos travaux! Quelle joie ce seroit pour moi, & quel chagrin c'est au contraire, quand je vois que vos efforts pour abolir la débauche, ont servi seulement à la faire régner davantage, que ce vice pullule sous vos mains, que vous ne lui ôtez que des branches inutiles, dont le retranchement la rend vigoureuse & fertile. Cependant je suis plus affligé que surpris du malheur de vos entreprises. Pouvions-nous attendre autre chose de votre attachement à tourmenter ces pauvres Demoiselles, qui trafiquent de leurs charmes avec le Public? De votre ardeur à boucher ces ouvertures, dans lesquelles la luxure se déchargeoit? De votre acharnement à demolir ces ouvrages, derrière lesquels la pudeur étoit à couvert, & ces retranchemens ou fossés dont la profondeur mettoit nos femmes & nos filles en sûreté. En vous voyant persécuter & honnir ainsi les filles de joie, ne devoit-on pas craindre ce qui est arrivé, savoir que le Demon de la luxure, n'ayant plus ses anciens amusemens, d'un
coup

DEDICATOIRE. v

coup de sa queue ne renversât le vaisseau de la modestie féminine, vaisseau toujours plein de fentes, & dont le gouvernail est dans une agitation continuelle?

Un ancien Philosophe compare la luxure à un poulain sauvage & fier, qu'on ne peut arrêter, que lorsqu'il s'est précipité dans une fondrière; & *Platon* raisonnant sur le même sujet, *les Dieux nous ont donné*, dit-il, *un membre desobéissant & indocile. Il ressemble à un animal affamé & glouton; il devient furieux, jusqu'à ce qu'il éteigne sa soif, & qu'il ait humecté d'une rosée féconde le fonds de la matrice.* C'étoit là une bonne leçon pour vous.

Mais puisque j'en suis sur l'article des Philosophes, permettez-moi de vous raconter leurs galanteries: je ne vous demande qu'un moment. Mon récit vous convaincra qu'on résiste en vain à l'amour, & qu'on ne doit point se flatter de le vaincre, puisque ces Reformateurs du Monde ont éprouvé eux-mêmes sa puissance.

Socrate avoua dans un âge avancé, qu'il avoit senti un chatouillement étrange pendant cinq jours entiers, pour avoir été touché seulement à l'épaule par

une jeune fille. *Xenophon* ne fit pas mystere de sa passion pour le beau *Clinias*. *Aristippe* de *Cyrene* écrivit un Livre lascif sur l'amour. Il comparoit une femme à un vaisseau, que l'usage ne fait que rendre meilleur, & il assuroit que le crime consistoit, non à gouter les plaisirs, mais à en devenir l'esclave. *Je jouis de Laïs*, disoit-il, *mais Laïs ne jouit point de moi*. *Théodore* soutenoit ouvertement qu'un homme sage peut sans honte fréquenter les femmes publiques. Le patron des amours pudiques, *Platon* propose comme une récompense éclatante des services rendus à la patrie, qu'il sera defendu de refuser le don d'amoureuse merci à quiconque s'en sera rendu digne par de grands exploits. Il a décrit les amours de son tems, & nous avons encore des vers qu'il adressoit à ses Mignons, entre autres à *Asterus*, à *Dion*, à *Phèdre*, à *Agathon*, auxquels, pour changer de mêts, il avoit joint sa chere *Archéanasse*. En un mot, on connoissoit tellement son goût pour la débauche, que le Cynique *Anthistene* le surnomma *Sathon*, *Bene mutoniatus*. *Palemon* se fit des affaires avec sa femme par sa pédérastie. *Crantor* ne cachoit point sa tendresse

D E D I C A T O I R E. VII

dresse pour *Arcefilas*, son pupile. *Arcefilas* à son tour ne rougit point de ses sentimens pour *Demétrius* & *Léochares*. Il voyoit publiquement deux fameuses Courtisannes d'*Elée*, *Théodote* & *Philete*, & il s'abandonnoit lui-même aux caresses de *Demochares* & de *Pythocles*. Bion débauchoit ses propres Écoliers. *Aristote* eut un fils nommé *Nicomaque* de sa concubine *Herpyllis*, à laquelle il laissa en mourant un Talent d'argent, avec le choix d'une maison de campagne, afin qu'elle n'eût point sujet de se plaindre, comme il dit expressement. Il eut aussi un commerce amoureux avec l'Eunuque *Hermias*, ou selon d'autres, avec une certaine *Pythais*, qu'il honora d'un hymne. Ce *Demétrius*, à qui les *Atheniens* érigerent trois cents soixante statues, avoit pour *Cléon* les mêmes complaisances que *Lamia* avoit pour lui. Il écrivit un Ouvrage intitulé *l'Amant*, & on le surnomma *Charito Blespharus*, qui charme les Dames, & *Lampetes*, qui vante ses talens pour les travaux amoureux. *Dio-gene* vouloit que les femmes fussent en commun. On fait de quelle maniere il éteignoit dans sa main les feux qui le dévoroi-ent, au milieu des places publiques,

& l'infame plaisanterie qu'il alléguoit en cette occasion, *ô que ne puis-je soulager de même ma faim, en me frotant le ventre?*

Mais doit-on s'étonner que les Académiciens, ceux de la secte Cyrenaïque, les Peripatéticiens, les Cyniques donnaient ainsi dans la débauche, puisque les Stoïciens mêmes y donnerent, eux qui se vantoient d'avoir dompté les autres passions? Il est vrai, *Zenon*, fondateur de cette secte, est remarquable par sa moderation sur cet article, puisqu'il usa rarement des garçons, & qu'il n'admit une fois une servante dans son lit, que pour montrer qu'il ne haïssoit point le beau sexe. Mais du reste, il plaide dans sa République pour la communauté des femmes. Il écrivit un Traité, pour régler les mouvemens de l'acte conjugal; il prouva philosophiquement que l'agent & le patient ont le même plaisir. Voilà des restes de l'humanité. *Chrysippe* & *Apollodore* convenoient avec leur maître, que les femmes devoient être communes, & ils prétendoient qu'un Sage pouvoit aimer les beaux garçons. *Herille*, disciple de *Zenon*, fut un fameux Débauché.

DEDICATOIRE. IX

Epicure fit de son frere même le ministre de son penchant pour les femmes. *Métrodore*, son élève, visitoit tout ce qu'il y avoit de Courtisannes célèbres dans *Athenes*, & entretenoit publiquement *Leontium*, jadis maitresse de son maître. Cependant *Diogene Laerce* rend un témoignage glorieux à sa probité.

Je n'insisterai pas davantage sur les Epicuriens; mais que dirons-nous de *Senèque*, de ce *Senèque* qui fait nos delices, & qui malgré sa Morale austere, n'a pu acquerir la réputation d'homme chaste? D'ailleurs imitant la fameuse *Flora*, qui n'accordoit ses faveurs qu'à des Dictateurs ou à des Consuls, sa delicatesse eût rougi d'une intrigue bourgeoise: il falloit être Imperatrice pour lui plaire.

Si ces maîtres de la vertu ont témoigné tant de fragilité, que devons-nous esperer des hommes de notre siècle? Nos Etudians d'*Oxford* commanderont-ils mieux à leurs passions que les Stoïciens? Nos jeunes Avocats du Temple seront-ils moins sensibles à l'amour que *Platon*? Nos Officiers d'armée seront-ils moins chatouilleux à l'épaule que *Socrate*?

E P I T R E

Mais à quoi bon tant de réthorique ? Plus on s'efforce de prouver une proposition claire, plus on l'obscurcit, semblable à ces fenêtres peintes, qui deviennent sombres à proportion qu'on les charge d'ornemens.

Je suppose maintenant que vous avez abandonné les hommes comme incorrigibles, depuis que vous êtes convaincus par l'expérience que le mariage même ne peut les convertir. Il en est de ses plaisirs comme d'un excès de table. Mange-t'on trop d'une chose, le dégoût suit la satiété; on ne peut plus souffrir ce plat : mais le palais n'en est pas moins friand d'autres mets. C'est pour cette raison que tant de maris ressemblent aux renards de *Samson*, qui ne faisoient tant de mal, que parce qu'ils étoient attachés par la queue. Il ne vous reste donc que de tourner vos soins vers les femmes, dont la foiblesse vous promet une prompte soumission, à ce que vous dites. A la vérité, si vous pouvez les rendre modestes, vous aurez mis un frein à la débauche. Ainsi, ce seroit grand pitié que ce projet réussît mal, & je voudrois de bon cœur voir une de vos converties de *Bridewell*. Mais permettez-

D E D I C A T O I R E. xi

mettez-moi de vous le dire; il seroit à propos que vous fissiez quelque changement à votre méthode de convertir: l'article du fouet, par exemple, auroit besoin de réforme. En bonne foi, MESSIEURS, croyez-vous que renvoyer une pauvre fille, manquant de tout, soit un bon moyen de la rendre sage, elle qui n'auroit pas cessé de l'être, si elle avoit été mieux à son aise? Pensez-vous, qu'en la mettant aussi nue que nos premiers parens, vous la mettez dans l'état d'innocence? Sans doute, MESSIEURS, vous concevez bien que la pauvreté doit produire un effet contraire. Voulez-vous que je vous le dise? Ce projet de renverser les maisons publiques, pour arrêter le cours de la débauche, me rappelle l'histoire d'un bon homme, qui ne pouvoit comprendre que son jardin fût beau, tandis qu'il y laissoit subsister dans un coin certaines commodités qui lui blessoient la vue. Il fit donc abattre les murs qui cachoient ce vilain endroit, & qui gâtoient la symmétrie du jardin. Mais qu'arriva t'il? L'infection qui en sortit le convainquit bientôt de sa méprise. Profitez de cet exemple. Imitiez ceux qui laissent en proie aux mouches un petit

mor-

III E P I T R E

morceau de viande, qu'elles ont déjà gâté, & qui les empêchent par cet artifice de s'attacher à la chair fraîche. Faites comme ceux qui engraisent des troupeaux. Il y a un tems où des humeurs acres causent des demangeaisons importunes aux animaux. Alors on plante un pieu au milieu de la campagne où ils paissent, & tandis qu'on leur procure le plaisir de s'y froter tant qu'il leur plaît, on sauve par cette complaisance les jeunes arbres qui auroient souffert de la violence de leurs frotemens.

Je pourois vous citer bien d'autres exemples pareils; mais je vous empêche de profiter de la lecture de mon Livre, & je suis impatient de vous assurer que j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

**Votre Compagnon de Reforme,
& votre dévoué Serviteur,**

PHIL-PORNIE.

VE-

VENUS

L A

POPULAIRE

Rien ne montre plus de petitesse & d'affectation que la coutume en vogue chez les Modernes, d'égayer les sujets graves, & de traiter les matieres serieuses en plaisantant. Si j'avois voulu faire comme eux, mon projet m'auroit fourni assez de traits vifs & réjouissans, & j'aurois pu divertir ceux qui ne sont sensibles qu'au plaisir de rire. Mais mon dessein principal étant de procurer l'avantage commun des hommes, j'espere qu'on voudra bien m'excuser, si je ne fais d'efforts pour plaire, qu'autant qu'ils conviennent à ce dessein.

La sale débauche étoit tellement établie il ya quelques années, & fit tant de mal à la Société,
A qu'on

qu'on essaya divers moyens pour y apporter quelque remède. Une société de gens vertueux se distingua dans cette occasion par un zèle digne de louange ; mais elle se trompa dans les mesures qu'elle choisit , parcequ'elle ne connoissoit pas bien la nature du mal. J'entreprends à mon tour la même chose : le même zèle m'anime , seulement ma méthode est différente.

J'avoue que la proposition d'ériger des lieux publics , dans cette vue , paroitra d'abord ridicule. Cependant c'est le meilleur expédient contre les desordres ; & comme je ne me propose ici que de les prévenir , j'aurai fait ce que je souhaite , si je prouve la proposition suivante. *Le commerce avec les femmes publiques est & moins criminel en lui-même , & moins préjudiciable à la Société , que les débauches commises avec d'autres femmes , ou filles , de sorte que , si on l'encourageoit en élevant des lieux publics , non seu-*

seulement on prévien droit les fâcheuses conséquences de la débauche, mais encore on diminueroit le nombre de ceux qui s'y abandonnent, & on la réduiroit dans d'aussi étroites bornes qu'il est possible. Mais avant que de commencer, nous devons examiner quels sont les tristes fruits de la fornication, pour être mieux en état de juger si nous y remédierions par notre système.

Des maux que produit la débauche, aucun n'égale celui que nous nommons *verole de France*, qui depuis deux siècles a fait des ravages étranges dans l'*Europe*. Nos Débauchés de la *Grande-Bretagne*, accoutumés à le gagner, le regardent comme une marque honorable ; de sorte qu'une constitution vigoureuse est considérée comme une preuve de roture, & que si on voit un jeune homme sain, on en conclut presque qu'il a été élevé dans une cabanne. Nos gens de guerre, incapables de se

marier, à cause de leur genre de vie errante, sont tellement affoiblis par ce mal infect, qu'ils en deviennent mal propres à supporter les travaux militaires, & à défendre leur patrie. Nos gens de condition en general semblent moins sains que les autres; & sans doute on doit s'en prendre à cette pernicieuse incommodité, dont à la verité on peut retrancher l'infection, mais dont on n'enlève jamais la racine, faute de prendre les moyens convenables: ce qui est cause de l'état languissant & incurable où les gens demeurent. C'est d'elle probablement qu'est né ce que nous nommons *mal du Roi*, qui étoit inconnu avant l'origine de la verole. Ce qu'il y a de pire, c'est que l'innocent ne souffre pas moins de la verole que le coupable. Les maris la donnent à leurs femmes; les femmes à leurs maris; l'un & l'autre peut-être à leurs enfans; ceux-ci à leurs nourrices, &

ces

ces femmes à d'autres enfans : tellement qu'il n'y a ni sexe, ni âge, ni condition à couvert de cette peste.

Une autre conséquence funeste de la débauche est qu'elle inspire la prodigalité; qu'elle entraîne dans des dépenses excessives; que soit pour la satisfaire, soit pour entretenir les enfans, ou pour contenter les Médecins, on donne souvent dans mille extravagances; qu'une ame une fois derangée par cette passion indocile & incurable, tombe dans une molle indolence, qui lui fait haïr les affaires, & qui é-mousse cette industrie, sans laquelle une nation commerçante ne peut se soutenir.

Tant de Bâtards, massacrés en naissant, sont encore une suite de ce crime, suite pire que le crime même. A la vérité, les loix le punissent, en suposant, avec raison, que quiconque en est capable, n'est pas propre à vivre parmi un peu-

ple civilisé. Mais il y a tant de moyens d'éviter leur rigueur, ou en faisant perir les enfans avant qu'ils naissent, ou en les laissant mourir ensuite par une négligence indigne, qu'il y a peu d'apparence de prévenir ce desordre, qui fait honte à l'humanité, & qui dépeuple la patrie. Quelle nécessité n'y auroit-il donc pas de prendre d'autres mesures, puis que la prospérité du Gouvernement dépend, pour la plus grande partie, de la multitude des habitans, & que ce vice est contraire à la propagation de l'espèce? Combien de milliers de jeunes gens dans notre île tourneroient leur pensée vers le mariage, si la débauche n'usoit en eux la passion qui leur auroit fait souhaiter ce lien? J'avoue que plusieurs d'entre eux se lassent tôt ou tard de cette vie irrégulière, & qu'ils se bornent enfin à une femme. Mais déjà leurs corps sont épuisés, & ils s'achèvent par leurs excès

excès avec leurs épouses: ce qui joint aux mauvais restes de leurs débauches passées, est cause qu'ils n'ont que des enfans foibles, mal sains & infirmes. L'extinction de tant de familles nobles parmi nous, depuis peu de tems, ne peut être attribuée qu'à ce que je dis.

Il y a encore une chose à laquelle on doit faire attention, par rapport à ce vice; savoir le tort qu'il fait aux Particuliers, & aux familles; soit en derobant aux maris la tendresse de leurs femmes, ce qui devient souvent préjudiciable, ou à tous deux, ou même à des familles entieres; soit en causant la ruine totale des filles. Ces dernières particulièrement sont dignes de pitié; car si leur faute est découverte, elles deviennent l'objet du mépris general; elles ne peuvent plus trouver de parti convenable à leur condition; elles perdent par degrés tout sentiment de pudeur; & enfin affranchies de la crainte

importune du *qu'en dira-t-on*, elles se laissent entraîner de nouveau dans le piège par l'avarice & par le plaisir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de différence entre elles & les prostituées.

Telles sont les conséquences pernicieuses de la débauche, c'est à dire d'un vice répandu dans tous les âges, dans tous les lieux & dans toutes les conditions. Mais par bonheur il n'y en a que peu ou point d'entre elles, qui soient une suite nécessaire de ce vice; & avec une autre conduite on pourroit sûrement les éviter, comme je me flatte de le montrer avec évidence.

Avant tout, je demande pardon aux dignes Membres de la *Société*, si je ne puis concevoir comment le découragement qu'ils ont voulu donner aux filles de joie, auroit produit l'effet qu'ils se proposoient. Sans doute, si le penchant qui porte les hommes vers elles,

ve-

venoit ou de la coutume, ou de l'éducation, comme d'autres vices, il y auroit quelque lieu d'espérer qu'on l'arracheroit à la fin; & par conséquent il seroit louable d'attaquer ce vice, sous quelque forme & dans quelque lieu qu'il se presentat. Mais cette inclination est née & crue avec nous. Que dis-je? Nous n'existerions pas sans elle; & bien que, selon certaines gens, les plaisirs illégitimes soient contraires à la loi de la Nature, néanmoins cette Nature nous donne toujours une portion abondante de cette passion, en même tems qu'elle nous plaint ce qu'il nous faudroit de raison pour la dompter. La longue experience des vertueux Membres de cette *Société*, experience qui est d'usage en tant d'autres occasions, a donné lieu à leur méprise: je veux dire, qu'ayant oublié dans leur vieillesse combien les passions de la jeunesse sont violentes, ils ont trop compté sur la facilité de les vain-

cre. Ils devoient confiderer , au contraire , que l'amour des femmes étant produit par une forte impulfion de la Nature, elle ne doit pas être refferrée dans des bornes étroites, de peur qu'elle ne refsemble à une riviere qu'on fait sortir de fon lit , & qui fe déborde dans les campagnes voisines.

L'hiftoire nous fournit plusieurs exemples de cette verité; mais je me borne à celui de *Sixte V.* qui dans ces occafions particuliere-ment rendoit la juftice avec tant de rigueur (fi cette rigueur peut être apellée juftice) qu'il condamna un jeune homme aux galeres , feulement pour avoir baifé une Demoifelle dans la rue. Néanmoins le rigoureux Pontife n'alla jamais jufqu'à vouloir extirper entiere-ment les plaifirs illégitimes. Semblable au bon Pafteur , il fépara feulement les brebis gâtées d'avec les autres , & relégua les Courtifannes dans un quartier de la ville. Lorsqu'il voulut faire quelque
cho-

chose de plus, & que pour réprimer un peu les excès de la débauche, il eut banni quelques Courtisannes, qu'il jugeoit de trop, il reconnut bientôt l'erreur de son calcul. L'adultere & la sodomie se répandirent dans *Rome*; ce qui força le Saint Pere de rapeller les bannies, & prouva combien de pareilles entreprises sont vaines.

Prouvons maintenant la premiere partie de notre proposition, savoir que la fornication (*) est moins criminelle en elle-même, & moins préjudiciable à la Société, que les débauches commises avec des filles ou femmes de Particuliers.

La fornication consiste à avoir affaire avec une sorte de femmes qui ont renoncé à la modestie, & qui pour une somme d'argent font profession de se livrer aux embrassemens

(*) J'appelle de ce nom ce que les *Italiens* nomment *Putanismo*, & ce que l'Auteur appelle *Publick Whoring*, pour le distinguer de *private Whoring*.

brassement du premier venu. Le mal en pareille occasion ne regarde que l'homme; car pour la femme, il commet envers elle une action louable, parcequ'il lui procure les moyens de subsister, presque de la seule maniere innocente dont elle puisse se les procurer: C'est donc à lui seul qu'il fait tort, en ce qu'il ruine ou sa santé, ou sa fortune; & par conséquent la fornication à cet égard peut être comparée avec l'ivrognerie, sur laquelle d'ailleurs elle a cet avantage, qu'elle remet les hommes dans leur sang froid, que les excès du vin leur ôtent. Veritablement, s'il y avoit quelque aparence d'amender ces femmes, & d'obtenir d'elles qu'elles gagnassent leur vie par des voies honnêtes, il y auroit du crime à les encourager par le gain dans leur profession. Mais on fait que la perte de la chasteté, ou, pour mieux dire, les reproches qui suivent cette perte, gâtent tellement ces

ces malheureuses créatures, qu'elles rentrent rarement, ou jamais, dans le chemin de la vertu (*). On fait que leur retour même ne pourroit rétablir leur réputation, sans laquelle néanmoins il est impossible qu'elles vivent agréablement dans une condition honnête. Une preuve évidente que la nécessité les fait seule persévérer dans le genre de vie, où elles sont entrées malheureusement, c'est qu'elles le détestent dans l'ame; & en effet on n'y trouve rien d'attrayant, lorsqu'on a une fois éteint le penchant à la débauche, qui y faisoit trouver des charmes.

Les débauches avec les filles ou femmes de Particuliers ont des suites cent fois pires; & le crime d'un homme en ce cas croît à proportion du tort qu'il fait à la Société.

En

(*) L'honneur est comme une île escarpée
& sans bords;

On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est
dehors. *Boileau. Sat. X.*

En premier lieu, il débauche des femmes mariées; car je ne compte plus combien il nuit à sa propre santé, à ses biens, à sa réputation. Or quel préjudice n'est-ce pas pour le Public, qu'on corrompe l'esprit des femmes, & qu'on détruise les noeuds de la concorde, dont les personnes mariées ont tant de besoin pour vivre heureuses? D'ailleurs, on court risque que tout se découvre; auquel cas le moins qui puisse arriver, est que la femme perde sa réputation, & le mari son repos. D'un autre côté, quand même les divers intéressés ne renonceroient pas entièrement à la vertu, du moins l'époux offensé soupçonne sans cesse la fidélité de son épouse: celle-ci craint le changement de son amant: ce dernier appréhende la vigilance du mari. Le malheur de cet état ne peut être compris que par ceux qui l'ont éprouvé.

En second lieu, que dirons-nous de

de la noirceur qu'il y a à débaucher de jeunes filles ? Outre que cette action porte plus de préjudice que l'autre, & que la tentation de la commettre est bien diminuée par la crainte d'avoir des enfans, ce qui souvent fait un tort infini aux hommes, & empêche que les trois quarts des jeunes gens ne satisfassent leur passion violente ; les moyens qu'il faut employer pour parvenir à pouvoir le faire, sont criminels & horribles. Il n'y a qu'une ame basse & rampante qui puisse se résoudre à séduire une jeune personne par mille parjures, pour lui donner bonne opinion de soi, guerir ses desiances, & la porter à confier tout qu'elle a au monde de plus précieux & de plus cher. Surtout, c'est le comble de la lâcheté d'employer ces artifices perfides, dans l'unique vue de se procurer un plaisir passager, qu'on pouroit bien acheter à moins de fraix, sans exposer une honnête fille à se perdre,

&

& la réduire à mener la vie d'une Courtisane publique.

Ces considerations generales sur les débauches qu'on peut commettre avec deux sortes de femmes, les Courtisanes & les autres, prouvent que si elles procèdent du même principe, qui est le penchant pour le sexe, d'ailleurs elles different extremement, de même que le vol & le meurtre, par exemple, sont des crimes bien differens, encore qu'ils puissent avoir la même cause, savoir l'avarice. Par conséquent, j'ai assez demontré que la fornication est moins mauvaise, & entraine moins de malheurs que le *stupre*, ou que l'adultere: ce qui devroit suffire pour que les Législateurs s'appliquassent à renfermer la débauche dans cette espèce de bornes. J'avance maintenant davantage, & j'ajoute, qu'en encourageant la fornication, non seulement on préviendroit les mauvais effets de ce vice, mais même qu'on di-

diminueroit le nombre des Débauchés, & qu'on borneroit la débauche autant qu'il est possible de le faire.

Quand je dis *encourager la fornication*, j'entens que non seulement on bâtiroit des Temples à *Venus la Populaire*, apellés en Latin *Lupanaria*, mais même qu'on leur accorderoit des privilèges & immunités, & enfin qu'on décourageroit tellement la débauche avec les filles & femmes des Particuliers, qu'on seroit obligé de se rabattre sur les femmes qui se sacrifieroient à la volupté publique. Je vais donner un plan de mon système. Quoiqu'il puisse servir beaucoup à éclaircir ma pensée, & à confirmer ma proposition, néanmoins il ne pourra manquer d'être perfectionné beaucoup, en passant par les mains d'un Senat National, Corps auguste, composé d'Ecclesiastiques & de Séculariers, qui voudra peut-être bien examiner cette importan-

te matiere. Voici ce projet.

On destineroit à cet usage une centaine de maisons, ou plus, dans un quartier convenable de *Londres*, où il pût loger deux mille femmes: ce qu'on feroit de même à proportion dans les autres villes du Royaume. Au cas que cent maisons fussent suffisantes, on nommeroit cent *Matrônes*, une pour chaque maison. Il faudroit donner cet emploi à des femmes qui eussent assez d'experience & de talens, pour diriger chacune vingt *Demoiselles*; pour avoir soin qu'elles fussent nettes & propres, & pour recevoir les gens d'une maniere civile & obligeante. Pour l'encouragement de ces *Gouvernantes*, chaque maison auroit les *accises* franches, pour une certaine quantité de toutes sortes de liqueurs: tellement qu'elles feroient en état de traiter les *Etrangers* à un prix raisonnable, & sans les engager à des fraix exorbitans, com-

comme il arrive dans les lieux de débauche. Outre ces maisons, il y en auroit une grande à part, qui serviroit d'Infirmerie, & à laquelle on assigneroit un fonds pour l'entretien, au moins, de deux Médecins, & de quatre Chirurgiens habiles. Enfin on nommeroit trois Commissaires qui auroient l'intendance de tout; qui feroient droit sur les plaintes qu'on leur porteroit, & qui auroient soin que chaque maison observât exactement les reglemens & les statuts qu'on auroit jugé nécessaires au bon ordre de ces Communautés.

Ensuite, pour accommoder selon leur rang les personnes qui fréquenteroient ces lieux, il seroit à propos de diviser celles qui les habiteroient en quatre classes, selon leur beauté, lesquelles pourroient exiger plus ou moins, à proportion de leur mérite. Dans la première, il y auroit huit Demoiselles; qui auroient droit d'exiger trente sols

pour chaque visite. La seconde classe consisteroit en six personnes, & on y payeroit un écu. La troisieme n'en renfermeroit que quatre, dont le prix seroit d'une demie guinée. Les deux autres composeroient la derniere classe, & ne serviroient qu'aux personnes du premier rang, qui ne refuseroient pas une guinée pour des mets aussi delicats.

Une taxe légère sur chaque classe suffiroit pour subvenir aux fraix de cet établissement; car quand la premiere classe ne payeroit seulement que quarante chellings par an, & les autres à proportion, cette somme monteroit à plus de dix mille livres sterling: ce qui feroit un fonds assez considerable, non seulement pour payer les apointemens des Commissaires, des Médecins, & des Chirurgiens; mais même pour entretenir les Bâtards orfelins, & les Courtisannes émerites.

Pour

Pour le bon ordre, il seroit nécessaire que chaque Gouvernante fût maitresse absolue dans la maison commise à ses soins; qu'aucune Demoiselle ne pût sortir sans sa permission; que le mensonge y fût puni sévèrement; qu'on n'y admît jamais d'enfans sous aucun prétexte; qu'on y defendît la musique & autres choses qui peuvent incommoder la Communauté; qu'on n'y laissât point entrer de gens querelleurs ou ivres, ni à des heures indues, sans le consentement de la maitresse; & qu'en cas de violence, elle pût obtenir main forte de la Justice.

Quant à la santé de la Communauté, si quelcun se plaignoit d'avoir contracté du mal dans le commerce d'une Demoiselle, & que sur la visite qui en seroit faite, elle fût convaincue d'une indisposition qu'elle auroit cachée à la Gouvernante, elle seroit dépouillée & cassée. Si au contraire elle decouvroit son

malheur, on l'enverroit à l'Infirmierie, où elle seroit pansée aux dépens de la société. Une femme qui auroit eu deux fois le mal de *Naples*, ne pourroit plus rentrer dans une maison publique. Notez que trois de ces moindres maux qu'on gagne dans les plaisirs amoureux, seroient censés équivalens à la grosse maladie.

On pourroit ajouter ici beaucoup d'autres reglemens; mais jamais aucune société ne s'est fait tout d'un coup un corps complet de loix: c'est aux événemens à marquer celles qui manquent. On laisseroit donc à la sagesse des Législateurs à suplérer dans l'occasion aux ordonnances, dont nous n'avons pu prévoir la nécessité.

Après avoir érigé ainsi des lieux publics, & leur avoir donné des statuts salutaires, il ne reste, pour perfectionner mon projet, que de prendre des mesures efficaces pour décourager la débauche particulie-

re.

re. C'est ici que je compte sur les dignes Membres de la *Société* pour la reformation des mœurs. Sans doute ils n'agiront pas froidement dans une affaire, où tout leur promet un heureux succès, eux qui ont temoigné tant de zele pour une chose de peu de conséquence. Qu'ils l'entreprennent donc. Il est bien vrai que les beaux discours qu'ils pourroient faire sur la pureté, engageront difficilement une de ces Courtisannes ambulantes à se laisser mourir de faim ; mais un petit séjour à *Bridwell*, ou quelques menaces de la transporter à la *Caroline*, sont des argumens d'un grand poids ; & bientôt elle seroit convaincue que le mieux pour elle est d'aller se faire inscrire dans une maison publique. Que s'il y en avoit d'assez folles pour s'obstiner à aller vendre leurs charmes de rue en rue, au lieu d'en faire un usage conforme aux loix, on les enverroit peupler les Colonies *Angloises* ; car

de la maniere que *Bridwell* est gouverné aujourd'hui, la penitence involontaire qu'elles y feroient, serviroit seulement à les apauvrir davantage, c'est à dire à les enfoncer de plus en plus dans la débauche.

Suposons maintenant que les lieux publics sont favorisés & soutenus par le Gouvernement, autant qu'il est possible, & que les loix ont déployé leur rigueur contre les autres branches de la débauche. Il s'agit, par conséquent, pour nous de montrer quel avantage il en reviendrait à la nation, & comment cet établissement préviendrait ou diminueroit les maux, que nous avons dit être une suite nécessaire de la débauche. Car pour les objections tirées de la Religion, ou de la Morale, qui pouroient m'être alléguées, j'en reserve l'examen à la fin de ce Discours.

En premier lieu donc je dis, que la nation trouveroit un profit considerable

fiderable dans cette institution, en
 ce qu'elle retireroit du defordre je
 ne fais combien de personnes de-
 réglées & debauchées. Je m'ex-
 plique. Chaque année, un certain
 nombre de jeunes filles, ou fem-
 mes, tombe dans des fautes contre
 la pudeur, & parvient par degrés
 au comble de l'impudence & de
 l'infamie. L'incontinence devient
 bien-tôt leur moindre crime : elles
 commettent toutes sortes d'excès ;
 rien ne leur cause plus d'horreur,
 ni de honte. La raison en est clai-
 re. Abandonnées de leurs parens,
 réduites à la dernière misere, si leur
 impudicité ne fournit pas à leurs
 besoins, il faut bien qu'elles re-
 courent à d'autres moyens, au
 mensonge, aux fourberies, au vol,
 à pis encore. Non que ces crimes
 soient l'effet nécessaire de la dé-
 bauche, ou qu'ils ayent la moin-
 dre connexion avec elle ; car il y
 a une infinité d'honnêtes *Débau-*
chés. Mais la maniere dont ces mal-

Heureuses sont traitées dans le monde, est l'occasion de leurs defordres. Les femmes qui ont conservé leur chasteté, soit par un effet de leur froideur naturelle, soit par le défaut heureux de tentations ou d'occasions, soit par d'autres causes; les hommes d'une conduite réglée, les Débauchés mêmes, tous insultent à ces infortunées créatures sans distinction: la même marque d'opprobre est imprimée sur le front de toutes: on leur temoigne le même mépris; de sorte que fissent-elles ensuite des crimes horribles, on ne peut plus rien ajouter aux affronts qu'elles ont déjà essuyés. Affranchies ainsi de la crainte des reproches, crainte qui est le meilleur rampart de la vertu, il n'est pas surprenant qu'insensibles à la honte, & sollicitées par l'indigence, elles commettent de méchantes actions, quand elles n'ont point à craindre la sévérité de la Justice.

Dans

Dans notre système le cas changeroit entierement. Dès que ces fortes de femmes auroient atteint le degré nécessaire d'assurance, & avant qu'elles fussent pressées d'une extrême pauvreté, elles entreroient d'elles-mêmes dans une Communauté de personnes comme elles. Là, bien loin qu'elles fussent nécessairement vicieuses, elles auroient au contraire plus d'engagemens à mener une vie honnête, qu'en quelque profession que ce puisse être. L'argent qui corrompt les premiers Ministres, leur sert à couvrir leur corruption. L'éclat & l'utilité des dignités ecclesiastiques tente de commettre des simonies. Accusez un Colonel d'injustice, il est jugé par ses Pairs, & votre information est traitée de fausse, scandaleuse, malicieuse. Un Légiste vous trompe suivant la loi. Vous devez bien remercier un Médecin, lorsque vous vivez pour vous plaindre de lui. La fourberie

rie passe dans le commerce pour
 prudence & pour savoir-faire. Il
 n'en est pas de même d'une pau-
 vre Courtisane, Quand elle n'au-
 roit commis qu'une mauvaise ac-
 tion, & qu'elle n'auroit pris, par
 exemple, qu'une tabatiere à un
 Gentilhomme, elle ne peut gue-
 res éviter d'être découverte, au-
 quel cas elle sera ruinée d'abord,
 bannie des lieux publics, notée
 d'infamie; & le mieux à quoi el-
 le puisse s'attendre, sera d'être trans-
 portée aux Iles. D'un autre côté,
 il n'y aura pas moins de motifs de
 vertu dans les maisons publiques
 qu'en aucun autre endroit du
 Monde. Il est naturel aux hom-
 mes d'avoir un égard particulier à
 la bonne opinion de ceux avec les-
 quels ils vivent, & de se négliger
 avec les Etrangers. Or dans ces
 Communautés l'acte de la débau-
 che n'étant pas regardé comme
 honteux, & au contraire faisant
 quelque honneur à ces Demoisel-
 les,

les, elles n'oublieront rien pour être en bonne odeur parmi leurs Compagnes, & elles ne seront pas moins sensibles au point d'honneur que le reste des hommes, puisqu'elles auront la même émulation, genereuse & louable, & qu'elles seront détournées du mal par des châtimens ou plus grands, ou plus certains. Outre cette reforme par raport aux mœurs, le Public en retirera cet avantage important, qu'il ne sera plus alarmé pendant la nuit, par les desordres, les querelles, & les batteries qu'occasionent tous les jours les Courtisanes vagabondes, & les maisons de débauche particulieres, dispersées dans toute la ville, au grand détriment des honnêtes citoyens.

Nous avons déjà parlé du *mal François* comme d'une pernicieuse conséquence de la débauche, & nous avons eu grande raison, puisque dans la vie la santé est une
con-

condition *sine qua non*. Ce mal, terrible en lui-même, est encore pire quand il est invéteré, & il n'est rien sorti de pareil de la funeste boîte de *Pandore*. Excepté à un certain âge, & dans certains temperamens particuliers, les autres desordres ne ruinent point la santé, à moins que l'industrie des Médecins ne s'en mêle. Mais pour celui-ci, c'est un Ennemi qui a le loisir de nous abattre, si on ne lui résiste d'abord : il n'est pas un moment en repos, il acquiert chaque jour de nouvelles forces, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus au patient. On sent trop qu'une exacte discipline dans les lieux publics préviendrait la communication de cette maladie contagieuse, pour que je m'amuse à en exposer les preuves : ce qui me donneroit un air de vain & ennuyeux déclamateur. Comme cette maladie n'a sa source que dans la fornication publique, d'où elle se glisse

glisse ensuite dans les familles particulieres, c'est aussi de cette for-
 nication qu'elle continue de tirer
 des recrues, pour ainsi dire. Quand
 cette source sera donc une fois ta-
 rie, il est naturel que la nation re-
 couvre sa premiere santé, & son
 ancienne vigueur. Or c'est ce qui
 ne peut manquer d'arriver, pour-
 vu qu'on ait soin de preserver les
 lieux publics de cette sorte d'in-
 fection. Car enfin quel est le jeu-
 ne homme assez ennemi de lui-
 même, pour s'exposer de propos
 deliberé à avoir besoin des remè-
 des fâcheux d'un Apoticaire, lors-
 qu'il peut à son aise, sans honte,
 & sans craindre les *Officiers Refor-*
mans, assurer sa santé, & satisfaire
 sa fantaisie avec autant de mai-
 tresses qu'il lui plaît.

Il est vrai qu'à la premiere vue,
 l'entreprise de conserver les lieux
 publics sains & saufs, semble être
 difficile; mais on n'y trouvera plus
 d'embarras, pour peu qu'on exa-
 mine

miné la chose avec plus d'attention. Cette maladie se communique réciproquement de la femme à l'homme, & de l'homme à la femme; mais la première manière est plus commune, par plusieurs raisons. Nous ne ressemblons point aux coqs, ni aux taureaux, qui ont des serails de femelles à leur dévotion. Au contraire, une femme industrieuse & laborieuse, qui se consacre à la débauche publique, est capable de satisfaire une bonne quantité de mâles; tellement qu'un nombre choisi de femmes semblables gagnent joliment leur vie à ce métier. Par conséquent, si la meilleure partie de ces femmes est mal saine, elles peuvent infecter une grande quantité d'hommes, au lieu que ces hommes n'ont ni la volonté, ni le pouvoir de gâter un pareil nombre de femmes. Je dis qu'ils n'ont point la volonté. En effet une femme, pour amasser de quoi
payer

payer le Chirurgien, peut feindre qu'elle a du plaisir, lors même qu'elle ne sent que du mal. Bien plus, elle peut hasarder de se plaindre qu'on lui cause de la douleur, persuadée que l'homme l'attribuera ou à ce qu'elle est chaste, ou à sa propre vigueur, & qu'il sera bien éloigné de penser qu'il a mal-traité un chancre en passant. Les femmes étant un sujet purement passif en cette occasion, peuvent aisément se contrefaire de la sorte; au lieu que si un homme n'a un plaisir réel, il lui est impossible de faire quoi que ce soit. Je laisse à juger à ceux qui ont de l'expérience, combien l'imagination d'une femme doit être refroidie par une gonorrhée infecte, & si un homme en pareil cas, au lieu de chercher le plaisir, ne chercheroit point à se procurer la guérison. On peut donc conclure avec toute sorte de certitude, que les hommes attaqués de cette ma-

C

ladie,

ladie, ne songeant à rien moins qu'à la porter à d'autres, elle ne se répand au loin & ne se communique de toutes parts, que parceque les femmes négligent de se faire guerir. Or selon mon système, les lieux publics seront regles avec tant d'attention, qu'une femme ne pourra cacher long tems son mal, & qu'elle aura intérêt de le découvrir, tellement que les maux que ces sortes de femmes ont causés, seront réparés avec le tems, & qu'enfin on n'entendra plus parler de cette sale maladie. Mais en voici assez sur cette matiere.

La seconde chose qu'on doit considerer dans ce vice, est la dépense où il jette, & l'indolence qu'il inspire aux hommes, auxquels il fait négliger leurs affaires & perdre leur tems. Quelques soient les occupations d'un homme, elles ne peuvent arrêter la circulation de son sang, ni prévenir la sécrétion de la semence. Qu'il dorme ou
qu'il

qu'il veille, les vaisseaux spermatiques font leur office, quoiqu'il donne ses pensées à des affaires importantes, & qu'il ne fasse point attention au chatouillement venerien qu'il sent. A la verité, un homme débauché fait son unique étude de la science du plaisir; sa lubricité force la Nature de fournir des esprits à sa passion; mais alors la constitution sera bien-tôt ruinée. Les esprits animaux étant épuisés par cette anticipation violente, son corps sera affoibli, & ses nerfs relâchés; de sorte qu'après une vie irréguliere & effeminée, il ne pourra plus recouvrer ses premieres forces. D'un autre côté, les parties qui souffrent davantage de la violence de cet exercice, sont sujettes à divers accidens, & les Débauchés dont la santé est d'ailleurs vigoureuse & robuste, sont souvent incommodés d'ulceres, & de foibleesses qui viennent ou de l'ulceration précédente

ladie, ne songeant à rien moins qu'à la porter à d'autres, elle ne se répand au loin & ne se communique de toutes parts, que parceque les femmes négligent de se faire guerir. Or selon mon système, les lieux publics seront regles avec tant d'attention, qu'une femme ne pourra cacher long tems son mal, & qu'elle aura interêt de le découvrir, tellement que les maux que ces sortes de femmes ont causés, seront réparés avec le tems, & qu'enfin on n'entendra plus parler de cette sale maladie. Mais en voici assez sur cette matiere.

La seconde chose qu'on doit considerer dans ce vice, est la dépense où il jette, & l'indolence qu'il inspire aux hommes, auxquels il fait négliger leurs affaires & perdre leur tems. Quelques soient les occupations d'un homme, elles ne peuvent arrêter la circulation de son sang, ni prévenir la sécrétion de la semence. Qu'il dorme ou
qu'il

qu'il veille, les vaisseaux spermatiques font leur office, quoiqu'il donne ses pensées à des affaires importantes, & qu'il ne fasse point attention au chatouillement venerien qu'il sent. A la verité, un homme débauché fait son unique étude de la science du plaisir; sa lubricité force la Nature de fournir des esprits à sa passion; mais alors la constitution sera bien-tôt ruinée. Les esprits animaux étant épuisés par cette anticipation violente, son corps sera affoibli, & ses nerfs relâchés; de sorte qu'après une vie irréguliere & effeminée, il ne pourra plus recouvrer ses premieres forces. D'un autre côté, les parties qui souffrent davantage de la violence de cet exercice, sont sujettes à divers accidens, & les Débauchés dont la santé est d'ailleurs vigoureuse & robuste, sont souvent incommodés d'ulceres, & de foiblesses qui viennent ou de l'ulceration précédente

des prostates, ou de ce qu'ils ont
outré la Nature: ce qui produit
cette relaxation. Il est vrai que
ces hommes parleront toujours des
femmes avec le même goût; mais
quoiqu'ils puissent dire, ils n'au-
ront plus ces desirs brulans qu'ils
sentoient auparavant, lorsque leurs
vaisseaux n'avoient point perdu
leur vigueur naturelle. Il est cer-
tain que la débauche ne subsiste
plus chez eux que dans l'esprit,
& qu'elle ne vit que des images
de leurs anciens plaisirs, images
qu'ils ne perdent pas avec autant
de facilité, qu'ils ont perdu le
chatouillement qui les a fait naître.
En un mot, cette passion s'affoi-
blit en eux à un tel point, qu'a-
vec le tems elle passe à *glande pe-
nis ad glandem pinealem*. Au con-
traire un homme occupé, ou qui
mene une vie régulière, éprouve-
ra rarement ces accès de luxure;
mais aussi ils se feront sentir avec
une fois plus de violence: car en-
fin

fin quoique ce soit une opinion reçue, que plus un homme tient long-tems sa passion sous le joug, plus il est capable de l'y tenir encore dans la suite, cette maxime n'est vraie qu'en un sens, & revient à ceci, que si un homme a été capable, par telles & telles raisons, de vaincre sa passion pendant un mois, par exemple, il sera capable de la vaincre pendant un mois encore, si les mêmes raisons subsistent, & que la tentation n'augmente point. Mais néanmoins ses desirs auront plus de force que ceux d'un autre, qui n'ayant point ces motifs d'abstinence, accorde chaque jour à sa passion ce qu'elle exige. S'il y a quelques hommes d'une constitution particuliere, dont trois petits boutons puissent aisément réprimer les chastes desirs, ou qui, par une force extraordinaire de raison, se rendent maîtres de cette passion tyrannique & furieuse, je les felicite de tout

mon cœur de leurs heureuses conquêtes ; mais ce que je dis ne les regarde en rien , puisque les lieux publics ne sont point destinés pour de pareilles gens. Je ne parle que des hommes occupés , qui malgré la sagesse & la régularité de leur conduite , sont réduits quelquefois à chercher les moyens d'éteindre les flâmes qui les consomment. Or je dis que la passion a plus de force dans les personnes de ce caractère , que dans des gens adonnés au plaisir , & que leur abstinence contribue à augmenter la violence de leurs desirs , & à les mettre hors d'état d'y résister. Leur imagination n'étant point refroidie par de fréquentes jouissances , s'enflâme d'abord. D'un autre côté , leurs vaisseaux spermatiques ne sont point affoiblis par des évacuations forcées ; ils conservent toute leur vigueur , & leurs nerfs sont capables des sensations les plus délicates : de sorte qu'au moindre badinage

nage d'une fille qui a quelques charmes, leurs vaisseaux sanguins sont prêts à faire leur fonction.

Je demande maintenant ce que fera un pareil homme, quand il a pris une fois la résolution de se satisfaire. Il faut qu'il se hasarde dans les lieux publics de débauche, où peut être il gagnera quelque mal qui épuisera sa bourse, & qui l'empêchera de vaquer à ses affaires, lorsqu'elles l'obligeront de sortir. Si-non il est réduit à faire servir son tems, son éloquence, & sa bourse à tromper une fille vertueuse: ce qui lui fera négliger ses affaires, & l'entraînera, selon toute aparence, dans des fraix qu'il ne se seroit jamais imaginés auparavant.

Pour remédier à ces inconviniens, il y aura des lieux publics toujours ouverts, où un homme selon ses facultés pourra régler sa dépense, depuis un demi écu jusqu'à une guinée, sans exposer sa

santé le moins du monde. Ce qu'on doit principalement considérer, c'est que si un homme est surpris d'un accès soudain de débauche, il pourra, sans se détourner beaucoup, trouver une maîtresse complaisante & disposée à le satisfaire, qui le mettra à son aise en un clin d'œil, après quoi, il poursuivra ses affaires avec plus d'attention, n'étant plus troublé par ces images voluptueuses, qui accompagnent toujours des émotions telles que celles que je décris.

Ce n'est pas encore tout. Un triste effet du commerce avec les femmes débauchées, c'est qu'il tend à dépeupler une nation, soit par la destruction des Bâtards qui en naissent, soit en ce qu'ils ruinent la constitution des jeunes gens, qui venant à se marier ensuite, ne peuvent plus avoir d'enfans, ou n'en ont que de maladifs, qui vivent peu. Le premier de ces inconveniens est presque inévitable, sur-

fur-tout dans les femmes modestes ,
 qui seront toujours capables de se
 porter à cet excès de cruauté, tant
 que la chasteté fera la gloire de leur
 sexe, comme elle le doit. Cepen-
 dant ce desordre sera prévenu pour la
 plus grande partie par mon système.
 Car chaque Courtisane qui fera
 profession de la débauche, sous
 la protection des loix, aura un ap-
 partement dans l'Infirmierie, lors-
 qu'elle sera près d'accoucher, & il
 faudra qu'elle prenne soin de son
 enfant: ce qui sauvera un nombre
 considerable de ces petites créatu-
 res, qui selon toute aparence se-
 roient peries autrement. De plus,
 il y a un grand nombre de filles du
 commun, comme des servantes,
 qui ne font gueres mourir leur
 fruit, que par la crainte de ne pou-
 voir plus trouver de condition, &
 de manquer de pain, si leur ma-
 ternité devenoit publique. Or cet
 établissement commode, fait pour
 leurs pareilles, sera un motif puis-
 sant

fant pour les engager à entrer dans ces lieux, plutôt que de commettre une action qui révolte la Nature, & qui doit être punie de mort, si on la découvre.

Considérons maintenant ce qui regarde le mariage. Depuis que le Monde n'est plus dans l'état de Nature, & qu'il est composé de plusieurs sociétés indépendantes les unes des autres, & divisées chacune en divers Ordres, ou degrés distingués par leurs titres & possessions, qui descendent de pere en fils, il est indubitable que le mariage est d'une nécessité absolue, non seulement pour la propagation régulière de l'espèce, & pour procurer une éducation sage aux enfans, mais encore pour conserver cette distinction de rang qui autrement seroit confondue à la fin par des successions incertaines. Il n'est pas moins évident que toute sorte de débauches, quelles qu'elles soient, sont ennemies du mariage, en ce qu'el-

qu'elles ruinent la vigueur naturelle de la constitution, & qu'elles épuisent les sources mêmes de l'amour.

Comme cette passion nécessaire au Monde est d'une nature chatouilleuse, le trop ou le trop peu lui nuisent également, & il est difficile de tenir un juste milieu, sans tomber dans l'une ou l'autre extrémité. La Nature nous donne en naissant une provision extraordinaire d'amour. Si les jeunes hommes vivoient dans une chasteté entière, sans dissiper une partie de leur feu, le premier accès d'amour leur renverseroit la cervelle, & la nation n'entendrait parler que d'avantures amoureuses, & de passions romanesques. Avec le tems, le fils d'un Pair d'*Angleterre* courroit risque de devenir Chevalier errant, & de prendre une fille de rien pour sa *Dulcinée*. Au contraire, tel qui n'est aujourd'hui qu'un jeune tailleur éveillé, deviendrait un *Roland*
le

le furieux, & exposeroit sa tête pour obtenir une épouse riche d'une haute naissance. En un mot, malgré l'intemperance de notre siècle, nous voyons tous les jours tant d'exemples de ces mariages disproportionnés & ruineux, qu'on peut conclure avec raison, que si la nation vivoit dans une sobriété parfaite à cet égard, il n'y auroit point d'homme qui pût répondre de la conduite de ses enfans.

Il est vrai que sur le pied où sont les choses, l'excès de chasteté est moins à craindre que l'extrémité contraire, quoi qu'il y ait des exemples de l'un & de l'autre, & que bien des peres qui vivent aujourd'hui, aimeroient mieux avoir vu leurs fils cinquante fois dans une maison publique, que de les voir mal mariés, comme ils sont. Cependant l'autre extrémité est autant ou plus à craindre, comme étant plus commune, parce que la plupart des jeunes gens accordent trop

trop à leurs passions : ce qui leur fait perdre l'inclination qui les porteroit au mariage, ou les rend incapables de répondre aux fins de cet état.

Pour éviter ces deux extrémités dangereuses , des maisons publiques de débauche ne peuvent que paroître un remède excellent à tout ce qu'il y a de personnes sensées, puisqu'en premier lieu nous évitons l'inconvenient d'une continence trop rigoureuse. Quand un homme a acquis quelque expérience, en fréquentant ces sortes de maisons, il est en état de former un jugement de comparaison sur les plaisirs que l'amour peut lui procurer. La jouissance change bien les idées qu'il avoit de la beauté. On ne doit plus craindre pour lui, qu'il se laisse porter à un mariage disproportionné , par les notions romanesques & chimeriques de la tendresse, qui aveuglent la Jeunesse sans expérience, & qui lui font
croi-

croire que l'amour suffit seul pour rendre un mariage fortuné. C'est sans doute ce qu'on m'accordera sans peine, & qui ne merite pas que je le prouve davantage.

En second lieu, les maisons publiques, dont je parle, prévien-
dront les inconveniens de la dé-
bauche excessive, en ce qu'elle ne
nuira pas à la santé, & que si
on differe de se marier pendant
quelque tems, pour sa satisfaction
particuliere, il restera toujours
assez de vigueur aux hommes,
pour leur faire souhaiter un jour
ou l'autre de quitter l'état joyeux
de Garçon. Ajoutez que quand
ils seront une fois mariés, ils pou-
ront accomplir les devoirs de cet-
te condition, comme s'ils avoient
toujours vécu dans une parfaite
chasteté, & mieux même que s'ils
avoient été des heros de con-
tinance.

Cette proposition pourra sembler
hardie, & néanmoins la preuve en
faute

saute aux yeux. Cependant pour procéder avec méthode, je distingue trois manieres par lesquelles les jeunes hommes débauchés énervent leur vigueur naturelle, & se rendent impuissans. La premiere est la manufriktion ou masturbation : la seconde, l'excès & la fréquence des plaisirs : enfin la troisieme, les maux qu'on gagne dans la débauche.

Quant à la premiere cause, lorsque les jeunes Garçons ont une fois appris ce jeu criminel, ils n'y renoncent gueres qu'après avoir eu commerce avec les femmes. Ce qui les y fait perséverer plus qu'autre chose, c'est la sureté, le secret, la commodité, & le bon marché de ce plaisir.

Du moins, si ces *Onanites* avoient la moderation d'attendre les mouvemens de la Nature, quoique leur action ne soit point naturelle, elle ne leur causeroit pourtant pas plus de préjudice, moyennant cer-
te

se prudente discrétion, que ne fait la débauche avec les femmes. Mais au lieu de cette reserve, ils ou-trent tous les jours la Nature; & bien qu'ils n'ayent ni inclination, ni capacité pour s'attaquer aux femmes, ils se satisfont sur eux-mêmes, en suppléant au reste par l'agileté de leurs impudiques mouvemens. Par-là ils affoiblissent les parties destinées à la generation, & ils les accoutument tellement à cette friction violente, que quoiqu'ils ayent de fréquentes évacuations sans aucune érection, cependant la sensation ordinaire que le commerce des femmes procure à ces parties, n'est point capable de les exciter à l'émission de la semence: ce qui les met hors d'état d'avoir posterité.

Pour arrêter ces pratiques clandestines, & empêcher que les jeunes gens ne mettent *des mains violentes* sur eux-mêmes, nous avons imaginé les maisons publiques de dé-

débauche, qui ne sauroient manquer de produire un bon effet. Car enfin quel garçon seroit assez brutal pour preferer cet amusement pueril & solitaire aux caresses d'une belle femme, lorsqu'il peut se les procurer avec autant de commodité, de secret & de sureté?

En second lieu j'ai dit, que souvent l'excès & la fréquence des plaisirs veneriens affoiblissent les hommes, & leur causent la plupart du tems des ulceres incurables. C'est ce qui n'arrive que rarement ou jamais, si ce n'est dans les débauches faites avec les personnes privées, savoir lors qu'une Maitresse a fait une telle impression sur l'imagination d'un homme, qu'il fait des efforts extraordinaires & au dessus de ses forces, d'où il contracte une foiblesse dans les vaisseaux spermatiques, dont il est d'ordinaire plus difficile de guerir, que d'une gonorrhée virulente. On préviendra ce danger

D

en

en encourageant les maisons publiques de débauche : ce qui détournera les hommes de penser à former des intrigues secrètes. On m'accordera sans peine qu'on ne doit point appréhender d'excès pareils dans les lieux publics, sur lesquels ce Traité roule. Comme chacun n'y agira que par ce principe general d'amour qu'un sexe a pour l'autre, il n'ira que jusqu'où la Nature le conduira, & qu'à proportion des mouvemens particuliers qu'il sentira dans cette circonstance.

Pour la troisieme cause de l'impuissance, savoir les maladies veneriennes, j'ai déjà prouvé que mon projet est le meilleur remède dont on puisse s'aviser pour les prévenir. Je me borne donc à observer avec combien de bonheur mon systême pourroit aux mauvais effets de la luxure, sans en excepter un, quelque'il soit, & de quelque biais qu'on envisage la débauche.

C'est

C'est pourquoi je crois avoir assez prouvé la premiere partie de ma proposition, savoir que les lieux publics conserveront la santé des hommes, en sorte qu'ils auront la capacité, & par conséquent l'envie d'entrer un jour ou l'autre dans l'état du mariage.

J'ajoute maintenant que ces hommes rempliront mieux le but & l'intention de cet état, que s'ils avoient toujours gardé une continence rigoureuse & entiere.

Quand un homme & une femme se choisissent l'un & l'autre d'entre le reste des hommes, ce n'est point la propagation seule de leur espèce qu'ils ont en vue: d'ordinaire c'est même la moindre de leurs pensées. La principale chose qu'ils se proposent, c'est de couler le reste de leur vie dans les doux embrassements, & dans les caresses reciproques l'un de l'autre, de partager leurs joies & leurs chagrins, de répandre dans le sein l'un de

l'autre leurs plaisirs & leurs afflictions , & enfin de contribuer autant qu'il est possible à leur bonheur réciproque. Pour les enfans , ils viennent d'eux-mêmes & sans qu'on y songe , & les parens les élèvent naturellement comme ils peuvent.

Mais cette félicité dépendant de l'affection mutuelle des deux Parties , dès que cette affection se refroidit , soit dans l'homme , soit dans la femme , le mariage est malheureux , & on ne peut plus répondre aux fins sages & vertueuses de cette condition. Pour rendre justice au beau sexe , il a plus de constance en amour que le nôtre. Les passions des femmes sont moins aisées à exciter , & on ne les voit point se fixer en un moment sur un objet , comme les hommes font tous les jours. Mais en récompense , quand la tendresse s'est emparée d'un cœur féminin , elle y acquiert plus de force , & elle s'y
con-

conserve mieux que dans les hommes. La jouissance même de ce qu'elles aiment, augmente leur amour, au lieu de le diminuer. Soit que les femmes reprennent l'amour qu'elles ont donné, & qu'il jette de nouvelles racines en elles par la conception, au lieu que les sentimens qu'un homme cause, ne l'affectent que pendant le tems qu'il les cause; soit que cette difference vienne du tour d'imagination different des hommes, qui sont susceptibles des moindres impressions que fait sur eux la premiere Beauté qu'ils rencontrent; soit qu'occupés de leurs affaires, ils ne prennent de l'amour qu'en passant, & comme par divertissement, au lieu que les femmes en font leur principale affaire; il est certain par l'experience de tous les jours, qu'une femme après la jouissance, ne conserve qu'une petite partie de l'affection de son époux. Voyons donc qui d'un homme

chaste avant le mariage, ou d'un homme qui en a goûté d'avance les plaisirs, est moins sujet à se refroidir envers sa femme. En un mot voyons qui des deux doit être un meilleur mari. La première chose qui refroidit un homme après le mariage, est la disparité des deux Parties. Je vais m'expliquer. Quand on ne s'est marié que par amour, & au détriment de sa fortune, dès que les premiers feux sont éteints, on ne peut s'empêcher de regarder sa femme comme la cause & l'auteur de ses infortunes: ce qui produit une froideur, & une indifférence qui aboutit peu à peu à une rupture ouverte. Or s'il y a quelqu'un qui court risque de faire un mariage disproportionné, c'est un homme chaste, comme je l'ai déjà prouvé; & il n'y auroit point eu de meilleur moyen de le guerir de sa folie, que de lui faire un peu connoître l'amour par sa propre expérience. D'un autre côté,

té, ces gens réguliers & continens qui ne se marient que par amour, se forment des idées extravagantes des plaisirs qu'ils goûteront dans le lit conjugal, de sorte qu'ils tombent dans une fâcheuse surprise, après les avoir goûtés une fois. Un tel homme ne sauroit comprendre comment les charmes de son épouse ont pu faire tant d'impression sur son ame. Il ne peut comprendre qu'elle ait encore les mêmes charmes qui le transportoient hors de lui-même. Il s'imagine avoir découvert en elle une foule de petits défauts, & il attribue à cette découverte sa froideur qui augmente sans cesse, au lieu que la cause de ce changement est en lui-même, & non point en son épouse qui est toujours ce qu'elle a été. Quand un homme brule d'amour, & que la passion fait battre son poux avec violence, il se jette une humeur peccante sur ses yeux : ce qu'on peut observer dans le tems

même, parce qu'ils deviennent vifs & brillans. C'est alors que la beauté de chaque trait acquiert de nouveaux charmes, en passant par cet organe vicié, & que toute femme devient une Déesse. Mais lorsque cette humeur qui caufoit son éblouissement, vient à être tirée en bas par une révulsion, comme dans le cas du mariage, alors les yeux de l'homme s'ouvrent. Quoi qu'il ait encore la vue basse & foible, & qu'il ne voye que comme au travers de plusieurs cercles bleuâtres, il aperçoit pourtant les choses mieux qu'il ne faisoit, & sa Déesse ne lui paroît plus qu'une Mortelle, telle qu'elle est, dépouillée des fausses apparences dont son amour la revêtoit.

Dans cette occasion, un mari qui a toujours été chaste, rejette sa faute sur sa femme, & s'attache à quelque autre, qu'il s'imagine n'avoir pas les mêmes défauts que la

la sienne. Alors il ne faut plus espérer de bonheur dans le mariage.

Au contraire, un homme qui a de l'expérience par devers lui, & qui a vu plus d'une femme, fait qu'elles se ressemblent toutes en un point, & que la violence de l'amour est toujours suivie d'un calme profond. Ainsi quand il se marie, préparé contre les inconveniens de cette nature, il est prêt à pardonner les fautes, & les imperfections qui sont inséparables de la condition humaine. Une preuve de cette vérité, c'est la maxime établie chez les femmes, que les Débauchés sont les meilleurs maris. Elles sentent qu'il est bien difficile de posséder seules l'affection d'un homme; qu'un jour ou l'autre, il voudra satisfaire sa curiosité sur ces sortes d'affaires, & qu'autant que cette expérience est utile avant le mariage, autant elle est dangereuse dans la suite.

D'un autre côté, pour achever

de rendre le mariage heureux ou suportable, il doit y avoir quelque raport entre les humeurs, le temperament & les inclinations des deux Parties. Si, par exemple, le Mari ne peut souffrir le séjour de la Capitale, & que la femme déteste celui de la campagne; ou que l'un soit grave, serieux, ennemi des divertissemens, tandis que l'autre fait profession d'aimer la joie & le plaisir, il est impossible qu'ils s'accordent jamais ensemble. Ils seront tous les jours en differens. Or les disputes entre gens mariés ressemblent à celles de Religion, je veux dire, qu'il est difficile de les apaiser. On en va juger par cet exemple.

Après la révocation de l'Edit de *Nantes*, plusieurs *Protestans* furent mis à la Bastille, où ils demurerent un tems considerable. Ils observerent durant le séjour qu'ils y firent, que ceux qui eurent ensemble la moindre dispute, ne se

reconcilient que quelque tems après leur élargissement. Ils en rapportent alors pour raison, que quoi qu'ils fussent compagnons d'affliction, néanmoins étant toujours dans la compagnie l'un de l'autre, leurs animosités conservoient leur première chaleur, faute d'une courte absence pour les refroidir. Il en est de même dans le mariage. C'est pourquoi on devroit se choisir une femme, dont le temperament revînt au nôtre, autant qu'il est possible.

Or cette attention est de celles dont un homme chaste & sans expérience ne s'avise jamais. Infatué de la personne qu'il aime, il s'imaginer que son bonheur futur dépend de la possession d'une Demoiselle d'une certaine taille, & avec des traits arrangés d'une certaine manière. Quand il a le malheur de ne pas rencontrer une figure telle qu'il s'est dépeinte, quel surcroît de chagrin ne doit-ce pas être

tre pour lui, de se trouver lié pour toujours avec une femme dont l'humeur ne ressemble en rien à la sienne, & dont par conséquent la satisfaction est incompatible avec la sienne propre? On peut juger de ce qui arrive alors. Lits à part, tables séparées, séparation de corps & de biens, procès, telles sont les suites de ces beaux mariages. En un mot considérons l'état conjugal de quelque côté que ce soit, nous trouverons qu'un homme qui en a goûté les plaisirs avant que d'en avoir pris le joug, fera meilleur Mari, & répondra mieux aux fins du mariage, qu'un homme qui a vécu dans la chasteté jusqu'au jour de ses noces.

Ainsi nous voyons par cet heureux établissement des maisons publiques de débauche, que loin qu'elle soit l'ennemie du mariage, elle lui sert beaucoup, & contribue à le rendre heureux.

Il nous reste maintenant à prou-
ver.

ver la dernière partie de ce que nous avons avancé, savoir que le projet d'ériger des maisons publiques empêchera, autant que faire se peut, que les honnêtes femmes ne soient corrompues, & réduira la débauche dans des bornes étroites.

Pour éclaircir cette matière, il faut s'arrêter un peu à considérer la constitution du beau sexe, tandis qu'il est dans l'état d'innocence. Quand nous aurons vu les fortifications que la Nature a élevées pour défendre la chasteté des Dames, nous verrons pourquoi il arrive tant de fois qu'elles laissent entrer l'ennemi dans la place, & nous serons mieux en état de la défendre.

Toute femme qui est capable de concevoir, doit avoir les parties qui y servent conditionnées de telle manière, qu'elles puissent accomplir ce qui est nécessaire dans cette conjoncture. Mais pour qu'elles

les soient propres à l'usage auquel la Nature les destine, il faut qu'elles aient une sensation subtile & delicate, & qu'à l'aproche des organes virils, elles excitent dans les femmes un plaisir exquis, & au dessus de tout ce qu'on peut dire, sans quoi les organes récipiens ne peuvent s'évertuer, pour procurer la conception comme ils font, d'une maniere extraordinaire. Il faut que le vagin entier soit un sphincter continué, qui serre & embrassé le *penis*, tandis que les nymphes & autres parties voisines ont leurs émissions particulieres dans ce moment critique, soit pour servir de véhicule, & pour rendre le passage glissant, soit pour s'incorporer avec l'injection masculine. Ajoutez que les trompes de *Fallope* doivent se mettre dans une posture propre à recevoir le fluide fécond, & à le conduire dans les ovaires. Or il est difficile de s'imaginer que tant de membres alertes, des mem-
bres

bres d'une telle delicateſſe ; des membres enfin qui agiſſent avec tant de vivacité en cette occaſion, ſoient en toute autre froids & ſans mouvement. Car outre que l'expérience nous enſeigne le contraire, la belle diſpoſition du corps de la femme ne ſeroit d'aucune utilité, ſi la Nature ne leur avoit fourni un chatouillement précédent qui les excitat à entrer en action. Joignez à cette preuve, que malgré tant de découvertes que nous avons faites depuis peu dans l'Anatomie, nous ne trouvons point que le clitoris puiſſe avoir d'autre uſage, que d'allumer les deſirs des femmes par ſes érections fréquentes, qui produiſent ſans doute le même effet que celles du *penis*, dont le clitoris eſt la copie parfaite en mignature.

En un mot, pour nous convaincre de la violence de la paſſion des femmes, lorsqu'elle eſt échauffée juſqu'à un certain point, il ne faut
que

que considerer à combien de risques terribles elles s'exposent pour la satisfaire. La honte & la pauvreté ne paroissent que des bagatelles, quand cette passion l'emporte une fois.

Mais ce n'est qu'une partie de ce qu'il y a à dire. Quoique les femmes soient toutes sujettes à ces sortes de desirs, la variété des tempéramens met une difference considerable entre elles. De même qu'il y a des hommes dont les nerfs optiques & olfactoires ont moins de vivacité que dans d'autres, aussi certaines femmes ont les nerfs des parties feminines d'une sensibilité & d'une vivacité particuliere. Soit que cette difference vienne de la formation de leurs nerfs, ou de la velocity du sang qui circule dans ces parties, ou de la quantité differente, ou peut être de l'acrimonie de ce fluide qui est séparé du sang par les nymphes & autres glandes, on peut assurer qu'à proportion

portion de la delicateſſe de cette ſenſation, les femmes ont plus ou moins de chaſteté naturelle.

Pour contre-balancer l'impétuoſité de ces deſirs naturels, on inculque avec ſoin aux jeunes filles, dès leur enfance, des notions fortes de l'honneur. On leur apprend à haïr les Putains, avant qu'elles ſaſſent ce que ce mot ſignifie. Quand elles ſont venues en âge, elles trouvent que leur intérêt dépend abſolument de paſſer pour chaſtes. Ces idées de l'honneur, & de l'utilité, ſont ce qu'on peut appeller une chaſteté artificielle, chaſteté qui avec celle que la Nature donne, compoſe la chaſteté réelle & actuelle de chaque femme.

Par exemple, il y a des femmes qui ont plus de chaſteté naturelle, ou moins d'inclinations laſcives que les autres, & qui en même tems ont conçu des notions rigoureuses de l'honneur. De telles femmes ſont preſque impreuables. On

E

peut

peut les comparer à des villes, que la Nature & l'Art ont fortifiées également, de sorte qu'elles ne sauroient être prises d'affaut, & qu'à moins d'une trahison, il faut les réduire par un siège long & régulier, pour lequel il y a peu d'hommes qui ayent assez de patience & de résolution.

Il y a d'autres femmes qui font le même cas de leur réputation, & qui ont la même sensibilité pour ce qui s'appelle honneur; mais la Nature les a faites d'un temperament sanguin & amoureux. Une femme de cette espèce ressemble à une ville qui a une bonne garnison, mais dont les habitans mutins & séditieux, ont un fort penchant à se révolter, & à introduire l'ennemi dans la Place. Il est vrai qu'avec beaucoup de soin & de vigilance ces femmes peuvent apaiser des mutineries pareilles, & que l'honneur tiendra long-tems la passion en bride. Néanmoins la sûreté

té n'est pas encore parfaite. Il y
 a de certains tems fâcheux, des fai-
 sons critiques, des heures où l'on ne
 se tient point sur ses gardes, où l'on
 endort peu à peu l'honneur & l'in-
 térêt, de sorte que l'amour gagne le
 dessus. Or c'en est fait dès ce mo-
 ment. Quoique nous regardions l'a-
 mour & l'honneur comme des com-
 batans égaux, & que nous ajoutions
 même, que dans une bataille rangée,
 où l'un & l'autre paroïtroient avec
 toutes leurs forces, l'honneur au-
 roit l'avantage; néanmoins il est
 impossible dans le cours d'une lon-
 gue guerre civile, que l'amour ne
 gagne la victoire un jour ou l'au-
 tre. Or je le dis encore une fois,
 c'en est fait alors, & cette victoi-
 re est décisive; car l'inclination à
 ce malheureux avantage sur l'hon-
 neur, qu'au lieu d'être affoiblie
 par la sujettion, elle en prend de
 nouvelles forces: semblable à la
 camomille qui s'élève à propor-
 tion qu'on la courbe davantage,

ou au célèbre *Antée*, qui recevoit une nouvelle vigueur de sa défaite, & qui se relevoit de terre avec de nouvelles forces. Au contraire, l'honneur mis une fois en deroute ne se ralie jamais. La moindre brèche à l'honneur des femmes est irréparable, & les blessures faites à la chasteté, sont comme les trous qu'on a creusés dans un jeune arbre, & qui s'agrandissent avec lui. D'un autre côté, l'honneur & l'intérêt ont besoin d'une longue enchainure de raisonnemens forts & solides, avant que de pouvoir ranger leurs troupes en bataille. L'inclination au contraire est d'abord sous les armes, dès que l'amour a levé son étendart. Car enfin comme le moindre regard tendre & amoureux d'une Dame excite une révolution soudaine dans les esprits animaux de l'homme, & lui fait bouillonner le sang, sans doute l'imagination femelle s'échauffe avec la même promptitude.

Par

Par conséquent dans une pareille rencontre entre l'amour & l'honneur, il y a dix contre un à parier que l'ennemi entrera; car la porte de la chasteté, semblable au Temple de *Janus*, demeure toujours ouverte pendant des guerres de cette espèce. Il est vrai que si la perte de l'honneur devoit suivre sur le champ la perte de la chasteté, la vertu de ces femmes résisteroit mieux. Mais elles se flattent de l'espérance du secret, & elles s'imaginent avoir trouvé les moyens de goûter des plaisirs qui ne content rien à leur réputation. Ainsi elles concilient leur honneur avec leur inclination, ou du moins elles l'engagent à demeurer neutre: conduite dont les conséquences sautent aux yeux. En un mot, une femme amoureuse, & sensible à l'honneur, peut souffrir beaucoup d'attaques, & défendre peut-être sa chasteté jusqu'au dernier moment; mais elle est tous les jours

en danger d'être surprise, & de se voir réduite à ne se defendre plus que pour la forme.

Il y a une troisieme sorte de femmes, qui ne ressemblent en rien aux précédentes, & qui n'ont ni honneur, ni penchant à l'amour, c'est à-dire, dont l'honneur & le penchant n'égale point l'honneur & le penchant du reste du sexe. Ces sortes de femmes, selon les circonstances où elles se trouvent, sont au dessus de l'amour, ou n'y sont point. Quand leur intérêt & leur fortune dépendent de leur réputation, comme il arrive à toutes celles d'un rang médiocre, elles sont femmes d'honneur. L'intérêt à la verité est inséparable de l'honneur des femmes: il en est même la base; & l'honneur & l'intérêt considérés comme gardiens de la chasteté, sont des termes synonymes. Le point d'honneur sans l'intérêt n'empêcheroit gueres les femmes de s'abandonner à l'amour du plaisir.

plaisir. Ainsi nous voyons que les filles se conduisent avec bien plus de circonspection, lorsque leur fortune dépend encore d'un mariage à faire, que quand elle est assurée par la possession d'un mari. Les femmes mariées au contraire agissent avec plus de liberté, parce qu'elles sont à couvert des moindres soupçons, & de la probabilité seule de l'incontinence; qu'elles ne peuvent plus être trahies par leur grossesse, & qu'il ne reste pour les convaincre que d'être témoin oculaire de leurs démarches. C'est ce qui semble être cause que plusieurs se donnent tant de liberté, comme si elles étoient de l'opinion de *Falstaff*, lorsqu'il dit, *les yeux seuls peuvent me convaincre*. C'est pourquoi l'honneur des femmes étant attaché à leurs intérêts, il faut diviser cette classe de femmes en deux autres: les premières dont la fortune est indépendante, & ne sauroit souffrir

des censures du Monde; & les secondes, qui sont tellement au dessous du reste des hommes, qu'elles échapent à leurs censures, ou qu'elles y sont insensibles. Celles de la premiere espèce ont ce desavantage, que quelque chasteté naturelle qu'elles ayent, la moindre étincelle d'amour suffit pour les rendre capables de tout, d'autant que quand une femme est une fois dans un âge mûr, cette portion d'honneur qu'elle a acquise se conserve avec peine, & ne peut plus être augmentée. Les femmes de la seconde sorte sont également sujettes à être tentées, & elles ont de plus ce desavantage, que quoi qu'elles ne puissent rien gagner à conserver leur chasteté, elles trouveront leur compte à la perdre, pour peu qu'elles ayent de beauté. La vertu de cette classe de femmes semble ne dépendre que de cet article; car si elles ont assez de charmes pour porter les jeunes gens

à

à prendre un peu de peine, & à faire quelques dépenses, leur châteté ne sauroit tenir: il faut qu'elles se rendent.

La quatrième & dernière espèce de femmes, sont de celles qui avec peu de principes d'honneur ont beaucoup de penchant à l'amour. Leur vertu est sans défense, & dès qu'un homme leur a fait perdre ces petites craintes qui sont naturelles la première fois aux jeunes personnes, il peut avancer avec confiance, & conclure que la brèche est praticable : car quelque résistance qu'il rencontre ensuite, elle ne servira qu'à augmenter le plaisir de sa conquête. La plupart des femmes ont beau être résolues à tout relâcher, elles font semblant de ne vouloir accorder rien, & elles s'arment d'une fausse modestie, qu'elles veulent faire passer pour bonne, mais dont on leur fait peu de gré.

Dès que les femmes ont pris un
E 5 peu

peu d'amour, elles s'appliquent uniquement à en donner autant aux hommes, & elles sentent que la seule aparence de la modestie leur prètera de nouveaux charmes. Ce qu'il leur en coute pour étouffer leurs desirs, est récompensé pleinement par le plaisir secret qu'elles tirent de la violence de leurs Amans, qu'elles regardent comme une preuve de la sincérité & de la grandeur de leur passion. Une femme a raison de craindre que la jouissance ne refroidisse son Amant. C'est pourquoi elle voudroit bien s'assurer de sa constance, par le grand prix qu'elle fait semblant de mettre à sa chasteté, avant que de lui en faire un sacrifice.

D'un autre côté, pour ne point parler du plaisir actuel qu'une femme sent, en se defendant contre son Amant, sa resistance la justifie aux yeux de cet homme, & c'est une espèce d'échapatoire pour son honneur & pour sa conscience, au moyen

moyen de quoi, elle se dit à elle-même qu'elle a été forcée en quelque maniere. C'est par cette raison que la plupart des femmes refusent de se rendre par capitulation, & veulent être emportées d'assaut.

Après cet examen superficiel des diverses classes qui composent les femmes, selon les diverses circonstances où elles peuvent se trouver, on peut conclure, si on prefere la verité à la complaisance, que la meilleure partie des femmes ne conservent leur chasteté que précairement, & que la chasteté feminine, en elle-même, porte sur un fondement chancelant.

Hudibras a situé plaisamment l'honneur des hommes dans les parties de derriere, par quoi il est en sureté lorsqu'on l'attaque de front. Mais l'honneur des femmes, malgré la bonté aparente de sa situation, ressemble à la maison d'un Débiteur, assise sur les limites de
deux

deux Comtés, je veux dire qu'on peut l'attaquer de deux côtés, par devant & par derriere.

Ceux qui ont écrit sur cette matiere, ont tous remarqué que le siège de l'honneur des femmes a deux faces, ainsi que *Janus*, & qu'il est par conséquent accessible par deux endroits. Il reste à observer que *Lycurque* pensoit sans doute à cette situation, lorsqu'il donna les modeles des jupes des *Lacédémoniennes*. Car bien que la chaleur du climat obligeat les femmes de ce pays à couvrir peu leurs cuisses, tellement que selon *Plutarque* dans le parallele de *Numa* & de *Lycurque*, l'habit des filles de *Laconie* ne leur venoit que jusqu'aux genoux, & étoit ouvert des deux côtés, ce qui laissoit paroître leurs cuisses nues, quand elles marchotent; néanmoins ce sage Législateur ne voulut point permettre de faire la moindre ouverture sur le devant, ni sur le derriere de leurs

ju-

jupes, persuadé que ces deux avenues sacrées de l'honneur des filles devoient être gardées avec soin.

Par la même raison la posture droite a toujours été estimée plus séante qu'aucune autre, & c'est une mode de tous les siècles & de tous les pays, parmi les femmes, de plier les genoux en saluant, au lieu de courber le corps. Car bien que cette dernière posture semble être une inclination modeste & douce du corps, en l'honneur de la personne saluée, elle donneroit occasion de présenter les parties postérieures d'une manière indécente à ceux qui se trouveroient derrière : ce qui seroit surtout ridicule, à présent qu'une dangereuse mode a fait ouvrir les jupes de nos *Européennes* par derrière.

Mais pour retourner à notre sujet, il faut que nous prouvions le syllogisme suivant. La seule manière de conserver la chasteté des femmes, est d'empêcher les hommes

mes

mes de l'attaquer : or le projet des maisons publiques de débauche est l'unique moyen de détourner les hommes d'attaquer l'honneur des femmes : donc ce projet est le seul moyen de conserver la chasteté des femmes.

Je compte que la première partie de cette proposition est assez prouvée. Il est évident par la simple considération du naturel des femmes, que si on souffre que les hommes cherchent leurs plaisirs comme à l'ordinaire, il n'y a aucun moyen efficace d'assurer la vertu des femmes, de quelque rang & de quelque âge qu'elles soient. Si une femme a de la beauté, elle en est plus sujette à être recherchée. Si elle est laide, & qu'elle ait peu d'Amans, on se fera un plaisir de la nouveauté d'une pareille conquête. Si elle est mariée, ce seroit une merveille qu'elle n'aimât point des plaisirs auxquels elle est accoutumée, & qu'elle peut
gou-

goûter ailleurs qu'auprès de son mari sans danger. Si elle est fille, simple & sans experience, il est aisé de la tromper & de l'attendrir. Si elle est riche, l'aise & le luxe rendent son sang vif & impétueux, & l'amour est indomptable, quand il a fait long-tems abstinence. Si elle est pauvre, il est aisé de la gagner, parce que l'avarice & l'amour se joignent ensemble pour la séduire.

En un mot, il y a dans l'amour une certaine crise fatale, à laquelle il n'y a point de femmes qui échapent. La seule difference qu'il y a entre elles, c'est que celles qui ont plus de vertu, se soutiennent davantage contre cette crise, & ne succombent que quand une foule de circonstances fâcheuses s'unissent contre elles. Pour celles qui n'ont qu'une vertu médiocre, elles ne peuvent échaper que par un bonheur extraordinaire & incroyable. Mais vertueuses ou non,
il

il faut absolument qu'elles succombent, quand la passion est parvenue à un certain degré de chaleur.

Puis donc qu'il n'y a qu'un moyen de mettre à l'abri la vertu des femmes, qui est de prévenir les entreprises des hommes, il faut voir s'il est possible de retenir ces ennemis de la pudicité féminine, autrement que par la création publique des maisons de débauche, & si cette fondation produira l'effet qu'on en attend.

Personne ne doute que les jeunes gens qui jouissent d'une santé vigoureuse, ne preferent les plaisirs de l'amour à quelque chose que ce soit. Il n'est pas moins certain que les personnes en question feront tout pour se satisfaire, à moins que les loix n'attachent de telles peines à leur action, que la crainte les réprime, & les retienne dans le devoir.

Or il n'y a que trois choses que l'homme appréhende dans le monde :

de : la honte, la pauvreté & les châtimens corporels. Quant à la honte, il dépend peu des loix de la répandre sur les hommes, de sorte qu'elle merite à peine le nom de punition. Si le pilori, par exemple, fait plus d'impression sur les hommes, par l'infamie dont il charge leur nom, que par le mal qu'il fait souffrir au corps, ce n'est point que la posture d'un homme qui montre la tête par un trou soit ignominieuse en elle-même, ou rendue telle par les loix. C'est que ce châtiment apprend à tout l'univers, qu'on a convaincu le patient d'avoir commis une certaine action scandaleuse en elle-même, & dont il rougit de voir le Public informé. Il est certain que l'honneur & le deshonneur n'étant rien que les opinions différentes des hommes sur la bonté, ou la malice des actions, lesquelles opinions naissent dans l'esprit, de la convenance, ou de l'inconvenance naturelle des

actions mêmes, elles ne peuvent être changées ou déterminées par aucune Puissance séculière. On en voit un exemple dans ce qui regarde les duels, où souvent c'est un honneur pour un homme d'avoir violé la loi, & où il est forcé de la violer pour défendre son honneur. C'est pourquoi ce que la loi peut faire de pis contre de pareilles actions, est de les publier aux yeux de l'univers. Mais il est évident que cette publication ne sauroit avoir assez d'influence sur les esprits des hommes, pour les détourner d'un crime tel que l'amour, c'est à dire d'un crime bien venu dans le Monde, & dont les jeunes gens se font gloire d'être coupables.

Il faut donc avoir recours ou à des amendes, ou à des châtimens corporels ; ou à ces deux choses ensemble. Si on employe les amendes, il faut qu'elles soient d'une de ces trois espèces ; ou qu'elles consistent en une certaine somme dé-

déterminée pour chaque faute, ou qu'on prenne une certaine portion des biens entiers du coupable, ou enfin que ce soit aux Jurés à exiger telles sommes qu'ils jugeront convenables pour réparer le dommage de la femme. La premiere sorte d'amende est impraticable, à cause de son inégalité par rapport aux biens differens des coupables. La seconde ne seroit une punition que pour les gens riches. La troisieme seroit impossible en plusieurs cas, parce que souvent les femmes sont ruinées par des hommes qui ne sont pas en état de payer des amendes suffisantes. Mais accordons qu'on imaginera une sorte d'amende avec tant de bonheur, qu'elle sera toujours & possible & sensible à toutes sortes de personnes, dans les differens états de la vie. Suposons encore que cette amende sera assez considerable pour détourner de la faute ceux qui ont tant soit peu de mo-

deration & de prudence. Néanmoins nous nous trouverons dans un grand embarras, par rapport à la preuve du fait. S'il faut des temoins oculaires pour cette preuve, il n'y aura que les fots qui seront convaincus, outre que le temoin qui jurera qu'il aura vu *reus in re*, devra avoir de bons yeux, & être un hardi jureur. Que s'il suffit pour convaincre un homme, du temoignage seul de la femme, l'inconvenient sera encore pire. Car elle recevra des dédommagemens ou non, pour l'injure qu'on lui aura faite. Si elle n'en reçoit point, une femme modeste qui a un peu de sens commun, aimera mieux cacher sa foiblesse que d'en faire un aveu public, qui ne retourneroit qu'à son deshonneur, & qui feroit tort à un homme, pour lequel il est apparent qu'elle conserve encore de la tendresse. Ainsi il n'y aura point d'homme accusé, si ce n'est par des femmes que les loix n'ont ja-

jamais eu intention de favoriser.

Si c'est la femme qui doit recevoir cette amende, soit en partie soit en tout, par voie de réparation, sans compter que ce sera un véritable encouragement pour elle à retomber dans la faute, ce sera le moyen de faire naître une foule d'accusations calomnieuses. Car enfin quel est l'homme qui puisse vivre avec tant de circonspection, qu'une femme ne puisse jamais l'accuser d'un pareil fait, & revêtir son accusation de circonstances probables, quand il n'y a aucun moyen d'en prouver la fausseté. Cette difficulté est sans réponse, & fait également contre toutes sortes de punitions corporelles, sans en excepter la mort. Car s'il y a tant de fausses accusations de rapt, d'où une femme ne tire aucun profit de la poursuite du criminel, où elle est sujette à tant d'examens embarrassans, où la possibilité du fait est tellement révoquée en dou-

te, qu'une femme perd d'ordinaire contenance, & qu'elle est obligée de citer une infinité de circonstances probables qui concourent ensemble, avant que de gagner créance dans les esprits : si malgré ces découragemens, il y a tant d'accusations malicieuses de rapt, que bien des gens condamnent la douceur de la loi à cet égard, à quoi ne devons-nous pas nous attendre dans le cas présent, où une femme n'aura rien à faire qu'à reconnoître simplement qu'elle a été gagnée par des persuasions, ce qui fera disparoître toute sorte de difficulté. D'un autre côté, une telle loi seroit un remède pire que le mal, si même elle étoit un remède. Car quelle amende imaginera-t-on qui suffise pour détourner les hommes, eux parmi lesquels il y en a tant qui sacrifient leur fortune à ce plaisir ? Quelle punition corporelle, excepté la mort, trouvera-t-on, qui soit équivalente à ces

ces gros maux, auxquels un Débauché s'expose chaque jour? A quoi serviront donc des amendes, & des punitions corporelles?

Il est remarquable d'ailleurs, qu'on n'a jamais ni fait, ni même proposé de loi contre la débauche, bien qu'elle ait toujours été un mal commun & pernicieux. La sagesse seule de nos Législateurs devoit donc nous persuader, sans autre preuve, que puisqu'ils n'ont point porté cette loi, c'est qu'elle est impraticable.

Le torrent de la luxure entraîne les hommes avec trop de rapidité, pour vouloir l'arrêter à force ouverte. Voyons donc s'il n'y auroit pas quelque moyen de détourner son cours, & de prévenir les mauvais effets de la débauche, puisqu'on ne peut prévenir la débauche même.

Plusieurs de ceux qui ont écrit sur le Gouvernement, ont exprimé ce qu'ils en pensoient, par la com-

paraïson du corps politique avec le corps naturel , & c'est , entre autres , ce qu'a fait le célèbre *Hobbes* dans le *Léviathan*. Pour faire usage nous-mêmes de cette allégorie , nous pouvons considérer l'esprit de débauche , comme une espèce d'humeur peccante dans le corps politique , qui se jette d'elle-même sur les membres extérieurs qu'elle trouve sujets à l'infection , & propres en même tems à emporter la malignité de cette humeur. Si cette décharge est aidée par une permission publique de fonder des maisons de débauche , qui sont une espèce d'évacuatif légal , la santé des citoyens s'en trouvera mieux. Si au contraire on se sert des loix pénales , semblables à des astringens violens , elles attireront la maladie dans le sang , où elle assemblera ses forces , jusqu'à ce qu'elle en ait corrompu la masse entière , & qu'elle se jette enfin au dehors avec la dernière virulence , & au

ha-

hasard de corrompre les membres sains , qui auroient autrement échappé à la contagion. On remarque dans une chaudépisse , que la Nature jette d'elle-même les humeurs nuisibles par les mêmes passages , par lesquels elle les a reçus. On fait aussi que si on contraint la Nature dans cette évacuation , & qu'on repousse le venin au dedans , en se hâtant trop d'appliquer les stiptiques , le mal se change en grosse verole , saisit les parties vitales , & *semblable à un dard , perce la vie d'outré en outré ,* comme parle *Salomon*. Mais pour laisser l'allégorie , qui convient mieux à la Poésie , & à la Rétorique qu'à des matieres serieuses comme celle-ci , puisque le projet des maisons publiques de débauche est le seul expédient qui nous reste , pour préserver la chasteté des femmes , la question est si cet expédient servira , ou non , à la fin qu'on se propose.

Pour prouver l'affirmative , il ne faut que nous examiner nous-mêmes , & considerer nos passions : car l'amour a été & sera toujours le même dans tous les hommes , & dans tous les âges. Les premieres émotions amoureuses qu'un jeune homme sent , sont violentes , & ce sont comme autant d'aiguillons qui allument dans son cœur des desirs véhémens. La passion est forte , mais generale : c'est une envie , mais non un amour ; l'impatience naturelle à ceux qui ont des envies , lui fera chercher un chemin court pour se satisfaire. En un mot , il preferera les caresses faciles & volontaires d'une Courtisane à l'esperance incertaine & éloignée de vaincre les refus d'une modeste Demoiselle , qu'il ne pourroit fléchir qu'avec bien du tems & de la peine , & qui même alors pourroit lui causer plus de chagrin après la jouissance , qu'elle ne lui en auroit coûté auparavant.

D'un,

D'un autre côté, quand même les jeunes gens deviendroient amoureux d'une certaine personne en particulier, ce qui est bien rare, & qu'il seroit en leur pouvoir d'amener cette personne à leur but, ce qui est moins commun encore, ils sont sujets à une certaine honte secrète qui accompagne leurs premières saillies, & qui les empêche de déclarer leur passion, jusqu'à ce qu'elle acquiere tant de force, qu'ils soient réduits à recourir aux officieuses Courtisannes, par le moyen desquelles ils soulagent leurs feux, sans que leur propre modestie en souffre.

Mais quoique l'inclination naturelle des hommes les porte dans leurs premières amours à chercher des plaisirs aisés, néanmoins celles qui veulent bien les leur procurer, sont dans une triste situation. Faute de bons réglemens, elles sont infames dans le monde, & méritent de l'être. Les endroits où elles

les choisissent leur demeure ; ne peuvent être abordés de ceux qui ont soin de leur réputation. Elles surfont avec tant d'imprudence ce qu'elles débitent ; leurs demeures sont tellement sujettes à la puissance civile , & infectées des visites mercenaires des Connétables : enfin , pour comble de malheur , certains maux infames y sont communs & inévitables à tel point , que bien des gens sont forcés , contre leur inclination , de chercher chez d'honnêtes femmes des plaisirs moins dangereux , sans vouloir goûter de ceux que les femmes publiques leur offrent , ou après en avoir fait une triste experience.

Que si malgré ces inconveniens , tant de jeunes hommes ne laissent point que de preferer les femmes publiques aux autres , quel succès ne devons-nous point attendre de l'heureux établissement que nous proposons , quand la conduite de nos jeunes Demoiselles sera réglée d'une

d'une maniere bien-séante ; qu'on trouvera toutes sortes de commodités dans leurs maisons , que les choses y seront à un prix raisonnable , qu'on n'y craindra plus le fléau redoutable de la verole , & que les loix , loin d'être contraires à ces assemblées , les prendront sous leur protection , & les maintiendront autant qu'il sera possible ? Il est certain que nous pourrions compter alors sur une reforme entiere des mœurs.

Si pourtant ces moyens ne réussissoient pas entierement , & que quelques personnes s'obstinassent encore à la poursuite des plaisirs defendus , malgré ce qu'on auroit fait pour leur en procurer de légitimes , il faudroit alors avoir recours à l'autorité des loix pour les punir. Car enfin, bien qu'elles ne puissent prévenir le penchant des hommes au plaisir , elles peuvent le régler. La chose n'est pas en leur pouvoir , mais la maniere de

de la chose y est. Il faut qu'un homme mange, c'est une nécessité, mais ce n'en est pas une qu'il mange ceci ou cela. On peut le diriger quant à la qualité des mêts. Il n'est point d'effort qui puisse arrêter un cheval indompté, mais un rien suffit pour diriger sa course d'un autre côté. Je dis la même chose d'un ruisseau, dont on ne peut arrêter le cours, tandis qu'il est facile de le détourner. J'en dis autant de l'amour, qui indocile & opiniâtre en general, change d'objet particulier par la moindre circonstance. Or, on m'avouera que les peines infligées par les loix n'ont pas peu de force, lorsque ce que les loix commandent n'est pas impossible.

Mais ce que je viens de dire est une preuve surnumeraire, superflue, & *ex abundanti*. En effet les maisons publiques établies sur le pied que nous disons, auront tant d'avantages sur les plaisirs qu'on pourroit trouver chez les femmes
par-

particulieres , soit par rapport à la commodité & à la liberté, soit par rapport à la beauté & à la variété, que l'inclination naturelle des hommes suffira pour les conduire dans ces lieux , sans que les loix s'en mêlent. S'il y a quelque danger à craindre, il est d'une autre espèce. Il y auroit quelque raison d'appréhender au contraire, que la luxure publique étant une fois tournée de ce côté-là, on n'eût point assez de Sultanes pour peupler ces serails, ce qui décréditeroit d'abord ces maisons, & leur feroit un tort irréparable. Mais cette objection n'est que plausible ; & pour peu qu'on y regarde de près , elle disparoitra d'elle-même, & justifiera notre projet.

Il est constant , qu'il y a parmi nous un nombre de jeunes hommes, dont les passions ont trop de force pour souffrir le frein qu'on voudroit y mettre. Il s'agit donc d'imaginer un moyen d'y satisfaire, qui coute à la vertu des femmes le moins

moins qu'il soit possible. Mais la difficulté git à ajuster les choses de telle maniere, & à borner avec tant d'exactitude les passions des jeunes hommes, qu'on ne sacrifie pas une seule femme de plus qu'il ne seroit nécessaire pour préserver la vertu des autres.

Il est vrai que les Galans de notre siècle n'ont point la vigueur de ce lascif Empereur de *Rome*, qui dépucella dix vierges *Sarmates* en une nuit. Mais ce qui nous manque de force, nous y suppléons par la delicateffe de nos goûts. Semblables à des estomacs malades, il nous faut des mets de toutes sortes d'espèces. Il y a même quelques-uns de nos jeunes gens, dont la delicateffe ne s'accommode que des pucelles. Ils ressemblent à ces insectes qui détruisent une infinité de fleurs, parce que leur palais difficile n'en aime que les jeunes & tendres boutons.

Mais nous ne devons point juger de la force de ces sortes de gens par
le

nombre des femmes qu'ils débauchent, non plus que nous jugerions qu'un homme qui ne mange que des croupions, a beaucoup d'appétit, parce qu'il marchande plusieurs douzaines de pigeonneaux. Ce n'est pas toujours par une imagination luxurieuse & par un goût lascif, qu'un seul homme détruit tant de pucelages. Souvent c'est qu'il cherche sa sûreté personnelle. Les jeunes filles étourdies, sans soin, sans expérience, aimant le badinage, se conduisent avec tant de légèreté dans leur première passion, qu'elles ne manquent guère d'être prises, & qu'un homme ne trouve plus de sûreté à demeurer fidelle. Ainsi bien des femmes, qui pouroient rendre au Public des services signalés, lui deviennent inutiles dans peu de tems, & il se trouve par un calcul modeste, que nous perdons en un an assez de femmes vertueuses, pour servir la nation entière pendant six ans.

Les maisons publiques régleront

G

cet-

cette affaire avec tant d'exactitude & de précision , que l'un portant l'autre, nous employerons chaque année autant de femmes qu'il faudra pour le service public , sans qu'il y en ait une seule de trop , ou de moins.

Lorsque ce projet sera mis en exécution, la quantité prodigieuse qu'il y a aujourd'hui de ces sortes de femmes, nous mettra en état de faire un choix excellent, & portera sans doute pendant quelque tems la Jeunesse à se jeter sur ces victimes de la débauche publique; de sorte que la débauche particulière perdra d'autant: ce qui diminuera le nombre des femmes que le malheur d'avoir été corrompues réduit à vivre dans une corruption éternelle. En effet le Corps de notre Jeunesse incontinent étant comme une armée sur pied, & se trouvant toujours en action, il n'en restera gueres pour faire les recrues nécessaires.

Mais

Mais nous n'en souffrirons point d'inconveniens. Car si des recrues de jeunes femmes, que nous pouvons attendre avec raison des parties *Meridionales* & *Septentrionales* de ces Royaumes, ou des endroits éloignés, & des pays étrangers, ne suffisoient pas pour nos besoins, tellement que la réputation de nos lieux de débauche vint à décroître, le pis qu'il pourroit arriver, ce seroit de retomber peu à peu dans l'état où sont les choses aujourd'hui, autant qu'il seroit justement nécessaire pour recruter les maisons publiques, & pour leur rendre leur premier éclat. Car chaque femme qui est débauchée au delà du simple nécessaire, augmente dans la même proportion le crédit des maisons publiques, & expie en quelque maniere la perte de sa chasteté, en ce qu'elle est un moyen pour conserver celle des autres : tellement que quand la débauche des Particuliers passe les

bornes justes & nécessaires, elle perd bien-tôt ce qu'elle a gagné de trop, par l'encouragement qu'elle fournit aux maisons publiques. Je veux dire, qu'elle diminue à proportion des colonies qu'elle envoie dans ces maisons: ce qui est tout ce qu'il y a de possible dans ce cas.

Je pourois prendre cette occasion de m'arrêter sur les avantages sans nombre, qui reviendront de mon projet à la nation. Mais je me borne à remarquer, qu'il a ceci au dessus des autres sistêmes, que nécessairement il s'exécute de lui-même.

Mais comme la nécessité de débaucher un certain nombre de jeunes femmes n'est dû qu'à la nécessité de remplir les maisons publiques, on pouroit avec beaucoup de raison demander, si ce ne seroit pas un avantage considerable, & qui meneroit à l'extirpation entiere de la débauche avec les honnêtes

nêtes femmes , que d'obtenir un Acte du Parlement , pour encourager le transport des Etrangères dans le Royaume. J'avoue que ceci merite une serieuse attention ; car outre l'honneur de nos concitoyennes , que nous preserverions par un Acte semblable , il nous rapporteroit encore cet avantage , qu'au lieu que la plupart de nos jeunes gens riches employent une grande partie de leur tems & de leur bien à voyager , dans l'unique vue , comme il semble , de connoître par eux-mêmes la galanterie *Françoise & Italienne* , ils pourroient satisfaire cette curiosité sans sortir de *Londres*. Cependant je laisse décider cette matiere à de meilleures plumes , persuadé qu'une verité de cette nature a trop l'air de nouveauté , pour que mon autorité seule soit d'un poids à la faire recevoir.

Il suffit pour le present que j'aye pleinement prouvé ce que je me suis proposé , en commençant ce

Traité, savoir que la débauche avec les femmes publiques est moins criminelle en elle-même, & fait moins de tort à la société, que les galanteries particulières; & qu'en fondant des maisons publiques pour cet effet, non seulement on préviendra la plupart des conséquences fâcheuses de ce vice, mais encore qu'on diminuera le nombre des Débauchés en general, & qu'on réduira la débauche, autant qu'il est possible de le faire.

Après ce qu'on vient de dire, il y a peut-être quelque chose d'assez bizarre à parler des objections prises de la Religion, comme si le *Christianisme*, ou la Morale, pourroit objecter quelque chose contre un système, qui n'a pour but que le bien-être du genre humain. Mais puisqu'une infinité de gens parmi nous ont des notions assez chimeriques de la Religion, pour s'imaginer qu'en certains cas une foi peut être injuste & criminelle, quoi-

quoiqu'elle tende manifestement au bien public, comme si on ne pouvoit faire un prudent usage de cette vie, sans hasarder le bonheur de l'autre, puisque tant de gens d'esprit se sont laissé prévenir de ce faux principe, je répondrai avec autant de précision qu'il se pourra aux difficultés qu'ils m'oposeront.

En premier lieu donc, je m'attends qu'on m'attaquera par cette vieille maxime de Morale, qu'il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien. Mais on y peut répondre par un autre axiôme qui ne lui cède ni en ancienneté, ni en autorité, & qui d'ailleurs convient bien mieux à la matiere presente; savoir, que de deux maux il faut choisir le moindre. Je m'explique. Un Membre particulier de la société peut sans doute commettre un crime, dans la vue de procurer le bien de cette société, ce qui étoit en partie le cas de *Felton* contre le Duc

de *Bukingham*, & cette mauvaise action étoit peut-être produite par une bonne intention ; mais elle fut justement condamnée de tout le monde , comme une présomption inexcusable , puisqu'il fit un mal certain , dans la vue d'un bien incertain. Mais il y a bien de la différence par rapport aux Législateurs. Ils sont chargés seuls du bien-être de la société ; le bien public est ou doit être l'unique but de leurs actions , & ils ont plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugent propre à cette fin. Si leur intention est nette , c'en est assez pour acquiter leur conscience. Et par rapport au Monde , leurs actions , c'est à dire leurs loix , sont jugées bonnes ou mauvaises , justes ou injustes , selon qu'on les trouve avantageuses ou pernicieuses à la société en general ; & par conséquent c'est une absurdité grossière , & une parfaite contradiction dans les termes , de soutenir que le Gouvernement ne peut pas
faire

faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Car enfin si un Acte public réussit heureusement, & produit plus de bien qu'il n'occasionne de mal, il doit être regardé comme bon, quoique, considéré en lui-même, & sans ses conséquences, il fût mauvais & injuste au suprême degré.

Par exemple, un vaisseau faisant sa quarantaine, & connu pour être infecté, vient à perir par une tempête; quelques-uns de l'équipage se sauvent à la nage avec peine, & arrivent à terre: mais au moment qu'ils abordent, le Gouverneur du lieu leur fait casser la tête. Cette action en elle-même est un meurtre contraire au *Christianisme* & à l'humanité; mais comme le salut d'une nation entière est assuré par cette sévère précaution, il n'est pas étonnant qu'elle passe pour excusable, & même pour juste dans un sens étroit & rigoureux.

Une autre objection, ou pour mieux dire, la même difficulté mise dans un autre jour, est que si le bien de la société est ou doit être la fin de toute loi, & de tout Gouvernement, d'un autre côté notre bonheur éternel étant le souverain bien, auquel les *Chrétiens* aspirent tous, un Gouvernement *Chretien* ne doit pas autoriser le moindre péché, quelque avantage temporel qu'il en puisse retirer.

Je réponds que de l'aveu general, une des principales perfections de la Religion *Chrétienne*, est que ses préceptes tendent directement à procurer le bonheur des hommes dans ce Monde, & dans l'autre. C'est donc s'en prendre à la sagesse infinie du Législateur, & se contredire soi-même, que de supposer qu'on peut, en matière de loi & de Gouvernement, violer quelque précepte de l'Évangile, en procurant le bien temporel d'une société.

té. Nous osons assurer au contraire, & qu'aucune loi criminelle ne peut être utile, & qu'aucune loi utile ne peut être criminelle. Or nous avons assez prouvé l'avantage que le Public tireroit de la fondation des maisons publiques autorisées par les loix. Il s'ensuit donc que cette permission n'auroit rien d'illégitime, ni de contraire à la Religion. Mais de peur que le mal aparent de la fornication ne soit encore allégué contre la raison generale que je viens d'aporter, examinons cette matiere avec plus d'attention.

Il est certain que la fornication est une transgression directe d'un précepte de l'Evangile, d'où il s'ensuit que c'est un péché. Mais ce péché, entant que tel, n'interesse pas plus le Gouvernement que l'usage des boudins de sang, que la même loi defend également *. La raison en est que ce

pé-

* Act. ch. 5. 29.

péché consiste dans une pleine intention de satisfaire un desir criminel : or les loix ne sauroient empêcher cette intention. Les peines qu'elles imposent peuvent bien dégoûter les hommes de satisfaire ce desir, mais d'ailleurs elles les augmentent, au lieu de les diminuer. Que si on soutient que le péché de l'intention est aggravé par l'exécution, tant mieux pour notre thèse. Car alors je raisonne de la maniere suivante. Puisque le péché de l'intention n'est point sujet au pouvoir des loix, ce qu'elles peuvent faire de mieux par rapport à ce péché, est d'empêcher qu'il ne soit aggravé par l'acte qui le met en exécution. Or les maisons publiques préviendront, autant qu'il est possible, l'exécution actuelle de ce péché, ainsi que nous l'avons prouvé ci-dessus : donc les maisons publiques préviendront ce péché autant qu'il est possible.

Une autre branche de cette objection,

jection, sans laquelle l'objection elle-même n'auroit aucune force, est qu'en autorisant les maisons publiques de débauche, on autorise aussi la débauche du peuple.

Si par peuple on entend les habitantes de ces maisons, je compte qu'on ne regardera point comme un crime d'encourager, ou pour mieux dire, de borner à la pratique d'un seul crime celles qui en auroient commis des milliers, surtout s'il est vrai qu'elles auroient commis celui-là, soit qu'elles fussent encouragées, ou non.

Mais si on croit que cette permission seroit un encouragement pour la nation entière, on se trompe fort. Quant aux hommes, ils sont déjà aussi méchans qu'ils le peuvent être, & si quelque chose les guerit, ce doit être la satiété. Qu'on les laisse donc se rassasier à leur aise des plaisirs d'un amour illégitime. Ils apprendront bien-tôt à preferer les chastes & innocens
em-

embrassemens de leurs femmes aux caresses venales de quelques Courtisannes, auxquelles ils ne peuvent faire sentir ni plaisir, ni amour.

On a observé avec raison, que la contrainte ne sert qu'à fortifier les passions, au lieu de les guerir : *exsuperat magis, egrescitque medendo* *. C'est pourquoi un ingenieux écrivain, qui avoit bien étudié les hommes, a dit sur ce sujet que renverser les maisons publiques, c'est non seulement disperser la fornication de toutes parts, mais encore irriter les passions indomptées du peuple par la difficulté.

On a remarqué à *Rome* que lorsque le divorce étoit permis, on n'en vit pas un seul exemple en cinquante années, & que *Caton* soupira de nouveau pour sa femme, dès qu'il la vit entre les bras d'un autre.

Un

* *Æneid. lib. 12.*

Un des maîtres dans l'art d'aimer * s'est exprimé de la sorte,

*Quod licet ingratum est, quod non
licet acrius urit. †*

Et *Martial*, parlant d'un homme marié, s'exprime en ces termes:

*Cur aliena placet tibi, cui tua non
placet uxor?*

*Numquid securus non potes arri-
gere? §*

Le même parle de la sorte dans une autre épigramme:

*Nullus in urbe fuit tota, qui tan-
gere vellet*

Uxo-

* *Ovide.*

† Plaisir permis n'a point de goût;
La défense fait le ragoût.

§ Tandis que refusant les faveurs de ta
femme,
A la femme d'autrui tu cours en de-
mander,
Que penser d'une telle flame?
La peur te fait elle b---er?

*Uxorem gratis, Ceciliam, tuam;
Dum licuit: sed nunc, positus cus-
todibus, ingens
Turba fututorum est. Ingeniosus
homo es. **

Les maisons publiques encoura-
geront les hommes non point à de-
venir luxurieux, mais à satisfaire
leur luxure par des moyens conve-
nables, sans troubler la paix de la
société, en se faisant à eux-mêmes
le moins de tort qu'il est possible.
Pour ce qui est des femmes, il n'y
a pas dans mon système la moindre
ombre d'encouragement pour elles.
En effet il n'y aura jamais de fille
d'honneur qui veuille le perdre,
quand elle n'aura à gagner que le
titre

* Tant qu'avec ta moitié tout accès fut
permis, *Cecile*, aucun Galant *gratis*
N'eût voulu la toucher dans Rome:
Mais depuis qu'avec soin tu la fais es-
corter,
Une foule d'Amans s'empresse à l'ex-
ploiter.
O l'habile homme!

titre de Courtisane publique; & quant à celles qui s'embarassent peu du qu'en dira-t-on; la protection qu'on accordera aux maisons publiques, ne les engage pas plus à donner dans la débauche, que la permission qu'on donne à un certain nombre de carosses de louage de marcher les Dimanches, n'excite les autres à se mettre sur la place, puisque cette permission même qu'on accorde à quelques-uns, renferme une défense expresse pour les autres.

Après avoir assez prouvé que l'institution des maisons publiques est avantageuse à la société, & avoir répondu aux objections que le *Christianisme* peut fournir contre moi, j'ajoute que l'exemple des *Italiens*, c'est à dire d'une nation habile, s'il y en a une au monde, favorise la première partie de mon raisonnement; que j'ai en faveur de la seconde l'opinion de la *Hollande*, l'une des Eglises réformées.

les plus sévères, & enfin que cette institution n'est point nouvelle chez nous, & qu'elle subsista en *Angleterre* jusques dans le seizieme siècle, qu'elle fut renversée par le zele impétueux de nos premiers Reformateurs.

Les maisons publiques étoient alors dans le fauxbourg de *Southwark*, où elles subsistoient par la permission déclarée du Gouvernement, si même ce n'est point par des privilèges exprès: ce que nous aurions assez de raison de croire, puisqu'elles payoient une taxe réglée au Lord-Maire, & à l'Evêque de *Londres*.

Nous ne trouvons point qu'on les eût jamais inquiétées jusqu'à la vingt-cinquieme année du règne d'*Edouard III*. Alors le Parlement assemblé à *Westminster* passa un Acte, à la requisition des Bourgeois de *Londres*, par lequel les Courtisannes publiques furent obligées de se distinguer des autres femmes, en portant des

des chapeaux rayés de diverses couleurs, ou de plusieurs sortes d'étoffes, & en tournant leurs robes sens dessus dessous. Mais ce ne fut qu'une bagatelle, au prix de ce qu'elles souffrirent trente ans après par la persécution de *Wat Tyler*.

La cinquième année du règne de *Richard II.* *Wat* partit de *Dar-mouth*, animé d'un véritable esprit de reformation, & résolu de bruler ou de renverser tout ce qui s'opposeroit à ses desseins. Si le Palais Archiépiscopal de *Lambeth* ne put échapper à sa fureur, on ne devoit pas s'attendre qu'il fût grace aux maisons publiques, outre que la débauche n'étoit pas un des moindres griefs de *Wat*. Il avoit commencé sa rébellion par tuer un des Collecteurs de la capitation, sur ce qu'il temoignoit trop de penchant pour sa fille. Sa haine pour la débauche fut irritée encore par la conduite du Lord-Maire, qui lui ferma les portes de *Londres*. Indi-

gné de cet affront, il crut ne pouvoir s'en venger mieux, qu'en retranchant une branche considérable des revenus du Maire, savoir les bordels publics. En un mot tout concouroit à la destruction de ces maisons, & elles furent demolies. Au reste cette action couta la vie à *Tyler*; car *Guillaume Walworth*, Maire de *Londres*, le renversa de dessus son cheval à *Smith-Field*, action dont le Roi le récompensa en le faisant Chevalier, en lui donnant une pension de cent pièces, & en ajoutant un poignard aux armes de la ville.

Tandis que les Courtisannes étoient dans cette situation incertaine & chancelante, l'Evêque de *Londres* crut devoir profiter de cette occasion d'augmenter ses revenus, en accordant sa protection à ces sortes de femmes. Cette conduite fit naître de nouveaux troubles. *Jean Northampton*, successeur de *Walworth*, piqué de voir que
l'E-

l'Evêque usurpoit ses droits, ou peut-être animé par un véritable principe de reformation, car il étoit *Wicleffiste*, fit souffrir une dure persécution à ces malheureuses. Il avoit dans chaque rue ses espions & ses Connétables, pour arrêter ces femmes vagabondes. Celles qui n'avoient ni assez de charmes, ni assez d'argent pour corrompre ces Officiers, étoient promenées par la ville avec les cheveux rasés, & précédées des trompettes & des fifres. Cette conduite contraire aux ordres exprès de l'Evêque, fut cause qu'ils eurent souvent des différends ensemble sur cet article. Cependant ce fameux Reformateur, que son esprit inquiet avoit fait surnommer *Cumber-Tow*, * ne laissa pas que de continuer. Mais comme il avoit succédé à *Tyler* dans le dessein de reformer *Londres*, il lui succéda aussi dans ses malheurs. Deux ans après, il

H 3

fut

* Ce mot signifie *sâcheux incommode*.

fut convaincu de haute trahison ? sans qu'il se defendît le moins du monde, dépouillé de ses biens qui furent confisqués, condamné à une prison perpétuelle à cent Milles de *Londres*, & enfermé dans la forteresse de *Tentagil*, dans la Province de *Cornouaille*.

Après la mort du terrible *Cumber-Tourw*, les maisons de joie eurent le loisir de se rétablir sous la protection de l'Eglise, & elles jouirent d'une tranquillité qui ne fut point interrompue pendant cent cinquante années.

A la verité, on trouve un Acte passé dans *Westminster* en la onzième année du règne de *Henri VI.* par lequel il est defendu à ceux qui tiennent de pareilles maisons dans *Southwark* de devenir jamais Jurés, ou de pouvoir vendre du vin dans d'autres quartiers. Mais rien ne leur fit tant de tort que la verole. Les *Espagnols* qui l'avoient prise dans la *Floride*, l'avoient apportée

tée à Naples ; & de là Charles VIII. au tems de sa conquête * la transporta en France, où les Anglois vinrent bientôt la prendre. Vers le règne de Henri VII. il y eut un Acte passé pour chasser des maisons publiques les femmes qui l'avoient gagnée.

Néanmoins ces maisons conserverent toujours leur bonne réputation sous le règne de Henri VIII, & elles continuerent de rapporter des revenus considérables à l'Evêque de Londres, ainsi qu'il paroît par un des Livres de Bucer, où il reproche à Gardiner comme un crime odieux, de devoir la meilleure partie de ses richesses au bordel.

Après cette terrible accusation, il est aisé de s'imaginer si les Reformateurs firent quartier aux maisons publiques. Bucer a réussi dans ses desseins : ces lieux qu'il détestoit ne subsistent plus ; on a détruit ces obstacles au bonheur public ; on attaque la débauche de tous côtés

H 4

sans

* En 1495.

sans miséricorde. Mais quel est le fruit de cette conduite? Par notre fureur de reformer nous avons réduit la débauche à cette extrémité, qu'à peine y a-t-il un jeune homme dans le Royaume qui veuille coucher avec une fille, s'il est persuadé qu'elle est sage, & qu'il y a peu de filles sages qui souffrent les caresses d'un garçon, à moins d'une promesse de mariage. En un mot, c'est une chose sûre, que dans le moment où j'écris, nous sommes aussi corrompus que nous le pouvons être, & que j'ai enseigné un bon moyen de devenir meilleurs.



Comme la Pièce suivante * est assez conforme pour la matiere à l'Ouvrage qui précède, nous avons cru que les Lecteurs curieux ne seroient pas fâchés qu'on les joignît ensemble. Nous aurions souhaité pouvoir la donner aussi en François, mais quelle grace auroit eu une traduction en prose d'un Ouvrage en vers, & d'un Ouvrage tel que celui-ci? On fait assez le sort des traductions de cette nature. Il falloit la mettre en vers, nous dira-t'on. Cela est fort aisé à dire, mais très difficile à faire, à moins que de se borner à des vers tels qu'il y en a tant dans le Monde. Nous avons donc jugé plus à propos de donner de bons vers Latins, que de méchans vers François.

* Elle est de Buchanan, Eleg. lib.

(101)
A D

BRIANDUM VALLIUM SENATOREM BURDEGAL.

P R O L E N A

A P O L O G I A.

P O S S E putet quisquam fieri, doctissime Valli,
In famulas Veneris durus ut esse queas?
Idem posse suos in fontes flumina labi

Credat, & adversis astra redire rotis.
Et tamen in fontes ut flumina lapsa recur-
rant,

Et retro averfis astra ferantur equis:
Non erit in Veneris, Valli, censura mini-
stras

Aspera, nec rigidis contrahet ora minis.
Non ea rusticitas, rigor est nec tetricus illi,
Cordaque montanis asperiora feris;

Sed facilis candor, doctisque exulta Camce-
nis

Pectora, quæ sævæ nil feritatis habent:
Quæ jocus & salibus capiat condita venustas,
Quæque juvent risus, gratia blanda, lepos.

Adde quod est levibus non impenetrabile telis
Cor tibi: sensisti tu quoque quid sit amor.

Inter & ingenuas, præstas quibus omnibus,
artes

Materiam flammis repperit ille suis.
Cum tibi jucundo pectus premeretur amore,
Serperet in curas & nova cura tuas,
Quæ tibi mens? Quæ vita animi, miserande,
fuisse
Tum

Tum tibi , si fidam lena negasset opem ?
 Olim tu quod eras , alios nunc esse putato :
 Quæque tibi fuerant , iis modo grata puta,
 Aut potius , juvenes ceu sis revolutus in annos,
 Ante tuum hanc causam finge tribunal agi.
 Finge ream lenam , juveni quod morte sub
 ipsa

Officii fuerit fida ministra sui :
 Quod medico certam nullo spondente salu-
 tem ,

Spem misero vitæ fecit , opemque tulit :
 Quod natum patri , civem servaverit urbi:
 Hæc , age , quo pœnæ nomine digna putes?
 At vos majorum requiescite molliter umbræ,
 Vestraque purpureo floreat urna croco,
 Qui bene servati statuistis præmia civis ,

Ut premeret fortes querna corona comas.
 Illo debuerat mulier tam strenua nasci
 Tempore , virtuti cum suus esset honos.
 Clarior haud esset Latiis Laurentia fastis ,
 Aut Dea quæ nuda vult meretrice coli.
 At nunc invidiæ est virtus : contemptus ho-
 nesti ,

Neglecto recti pondere , regna tenet.
 Quæ fora tot caperent statuas , si digna fuif-
 sent

Reddita virtuti dona , virago , tuæ ?
 Quæ nunc me miserum , es rea criminis , id
 modo crimen

Si sit , quo dempto vivere nemo potest.
 Officium si crimen erit , si nocte dieque
 Aspera blandiloqua frangere corda prece:
 Vincula si Veneris sunt noxia , legibus arce:
 Nulla dehinc ornet limina festus Hymen.

Ne liceat gravibus medicos accersere morbis ,
 Si

Si nullum medicos qui vocet esse licet.
 Sin & blanda Venus generantum sacra pro-
 paget,

Et medicam morbis addere fas sit opem:
 Poscere sin fas est, quæ fas fecisse, rogare

Et medicum, & Venerem conciliare licet.
 Quod si parva licet magnis componere, lenæ
 Munere comperies quot placuisse Deos?

Anne aliud quam lena Venus, quam leno
 Cupido?

Quæque præest primis pronuba Juno toris?
 Quique domas duras Domiti, & Domiduce
 puellæ

Ductor, ad externos cum venit illa lares?
 Anne Jugativum tibi, Pilumnique Pre-
 mamque,

Pertundam & Subigum, Teque, Hyme-
 næ, canam?

Cumque Libentina Manturnam, Volupiam,
 que,

Et quæ de timida virgine nomen habet?
 Sedula multorum, Valli, si lena Deorum
 Implevit partes, crimen id esse putas?

Dedecus est homini, quod numinis æquat
 honores?

Res erit huic pœnæ quæ dedit astra Deis?
 Sed neque connubiis præsunt hæc numina
 solis,

Et sine connubio est non inamœna Venus.
 Respice Pieridas, Valli, tua numina, Musas,
 Virgo in virgineo vix erit ulla choro.

Orphea mulcentem sylvas agnoscit & amnes
 Calliope genitrix, Uranieque Linum.

Furta tegens uterus reliquas facit esse pudicas:
 Quæ casta est? Sterilis, vel sine teste pa-
 rens.

Nec.

Nec tædis super astra fides servata maritis,
 Nec patrem appellas, ipse Gradiæ, Jovem.
 Forte pudicitæ sæclis fuit amplia vetustis
 Gloria: sed titulo gloria sola tenus.
 Quam nunc utilitas, mos, consensusque re-
 cusat

Publicus, haud falso si licet ore loqui.
 Cùm mare, cùm tellus homines populetur,
 & ignis,

Tot pereant morbo, tot fera bella necent:
 Cùmque hominum in pejus solertia callida
 semper

Inveniat causas in sua fata novas:

Tun' prohibere potes Veneris commercia?
 Lenas

Si tollis, Veneris commoda quanta vetas?
 Tun' prohibere audes Veneris commercia?
 Sola

Humanum poterunt quæ reparare genus?
 Nam neque Partheniis nunc quercubus editur
 Arcas,

Curetes pluvio nec geniti imbre cadunt:
 Nec gravida fratres funduntur nube bimem-
 bres,

Nec vivunt Pyrihæ saxa animata manu:
 Myrmidonas nusquam gignit formica, nec
 usquam

Ficta Prometheo spirat imago luto.
 Una quidem superest, superest ars unica,
 Valli,

Quæ reparat nostrum continuatque genus,
 Huic quota pars restat detracto munere lenæ,
 Sive torus, Veneris seu vaga furta placent?
 Lena toros auget fœcunda prole maritos,
 Ne serie soboles deficiente cadat.

At

At si legitimi servantur foedera lecti,
 Opprimet illustres quanta ruina domos?
 Juppiter & Bacchus succurret munere lenæ,
 Atque geret partes Mars & Apollo viri.
 Gignet Alexandrum Serpens, qui Persida
 vincat;

Perniciem Libyes Scipiademque draco:
 Aut personatus juvenis sub nomine amicæ,
 Sacra Bonæ intrabit non temeranda Deæ.
 Sed neque conjugium conjux castum expetet
 ullus,

Si quicquam sano in pectore mentis habet.
 Quæ casta est, tetrica est eadem, tristisque
 nec oëto

Deducit risu mensibus ora quater?
 Oscula dat veluti pulla cum syndone mater,
 Funera quæ nati luget acerba sui.
 Prætereo prudens quos nox thalamusque tor-
 rusque

Continet occultos & sine teste jocos:
 Quos mihi si tollis, nec casta Lucretia con-
 jux

Hac placeat lecto conditione meo.

At quæ furtivæ Venæis commercia novit,
 Mille virum tristem leniet illa modis.
 Si peregre it, plorat: redeuntem amplecti-
 tur, ulnis

Comprimit, exanimis deficit inque sinu:
 Accusatque moras, & verbis oscula jungit:

Oscula dum jungit, fletibus ora rigat,
 Et queritur ceu lesa prior suspiria ducens,
 Percursatque agili sedulitate domum.

Hæc bona si doctæ debent connubia lenæ,
 Quantum illi cælebs debeat ergo torus?
 Debet ei cælebs, gelido quod fidere brumæ

Non

Non cubet oclusas frigidus ante fores:
 Fabula quod non sit vulgi rumore sinistro,
 Apta quod officiis tempora liber agat.
 Ipse tibi es testis, quid enim manifesta ne-
 gemus?

Ars lenæ quantum commoditatis habet:
 Quæ si opera quondam te destituisset aman-
 tem,

Venisset studiis heu mora quanta tuis!
 Publica Burdegalæ prohibent decreta lupa-
 nar,

Judicio lenæ nec licet esse tuo.
 Quid facient inopes juvenes, peregrinaque
 turba;

Quid miseri mystæ, funigerique greges?
 Quid monachi reliqui, quorum tentigine
 nervos

Affidue verant vina, juventa, quies?
 Claudere cum precibus possint Acheronta
 polumque,

Et cœli, stygias & reserare fores,
 Securè ut precibus possint intendere, apud te
 Illorum justas fac valuisse preces.

Adde quod è furto proles felicius exit,
 Quam cum legitimo vincula more ligant.
 Nempe quod assueta Veneris fastidia gignit
 Copia, nec gratum quod licet esse solet.
 Sensus hebes languet, torpetque ignava vo-
 luptas:

Acrius ardescit saepe repulsus amor.
 De Junone Jovi satus est modo Mulciber u-
 nus,

Claudus ab Ætnæis squalidus usque rogis.
 Mars furto, & Pallas, Phœbus, Bacchusque
 Venusque,

Et

Et qui sacrificæ Gorgonis ora tulit:
 Quique tulit cœlum, quique extulit igne pa-
 rentem,

Quemque suum auctorem Martia Roma
 vocat.

Quosque foret longè numerare molestius,
 undæ

Quam Libycæ fluctus si numerare velis.
 Nec tamen hic metuit livor confingere cri-
 men,

Esse ubi par merito gratia nulla potest.
 Nec satis hoc visum est meritis non præmia
 reddi,

Sed vitii officio nomina falsa damus.
 Peccet ut hic vulgus, queisque ignorantia
 crassa

Obsita Cimmeria pectora nube premit.
 Absit ab ingenio, Valli, fœdissima labes,
 Barbaries mores nec notet ista tuos.

Quod fuit officium quondam mellioribus ani-
 nis,

Ut vitium, crimen nequitiamque putes.
 Nam neque vltm vertit, nativæque nomina
 rerum,

Ut niveas tingit cana senecta comas.
 Nec si mutarit tempus cum corpore formam,
 In vitium virtus degenerare potest.

Sola manet patiens ævi, securaque damni,
 Nec metuit longas temporis una moras.
 Virtutem appellem? Quid ni, quæ noxia,
 nulli

Eximia multis commoditate placet?
 Ut tibi non prosit, feris neque serviat annis,
 Utilis at nato forte erit illa tuo.

Attamen haud Veneris tibi sic deferbuit ardor,
 Nul-

Nullaque sub docto pectore flamma calet:
 Ut veteres penitus possis abdicere amores,
 Nullaque Cyprigenæ gaudia nosse Deæ.
 Nulla quoque ut capias, nimium livoris ini-
 qui est,

Quæis careas, alios velle carere bonis.
 Nam licet acër equus senio sit fractus inertì,
 Bellica cùm raucæ signa dedere tubæ,
 Mente furit, terramque terit pede, surrigit
 aures,

Robore adhuc retinens deficiente minas.
 Ductor & emeritis Martem qui deserit armis,
 Et procul à castris otia lentus agit,
 Instruit exemplis juvenes, hortatibus implet,
 Nec sibi calcatas obstruit ille vias.

Abstet ut inideas aliis tendentibus illuc
 Quo tibi, sed lenæ munere, facta via est.
 Per Charites, Musasque tuas, Valli optime,
 quarum

Funguntur lenæ carmina sæpe vice:
 Mystica per Veneris, quarum est lena una
 sacerdos,

Perque cupidineas, tela timenda, faces:
 Per Veneris comites Bacchum, risusque sa-
 lesque,

Quæque hilarent genium, gaudia læta,
 tuum,
 Vel mitte innocuam, vel lenam absolve no-
 centem,

Si modo, quod lena est, lena sit ulla no-
 cens.

Finge tibi pariter cunctas procumbere lenas,
 A quibus officium sedulitatis habes:

Finge tibi pariter cunctas astare puellas,
 Oreque blandiloquo talia verba queri:

Aut unâ damnato omnes, aut crimine solve,
Juncta etiam nostris est tua causa malis.

Damna, si damnare potes, quæ noxia nulli,
Grata sua multis sedulitate fuit:

Quam nemo accusat, quam nemo coarguit,
idem

Quin testis culpam publicet ipse suam.

Illa potest mores, populo vel teste, tueri:

Legitimus questus num facit esse ream?

Si vitium esse putes, poteris non credere
factum:

Si factum credas, ne vitium esse putes.

F I N.

